

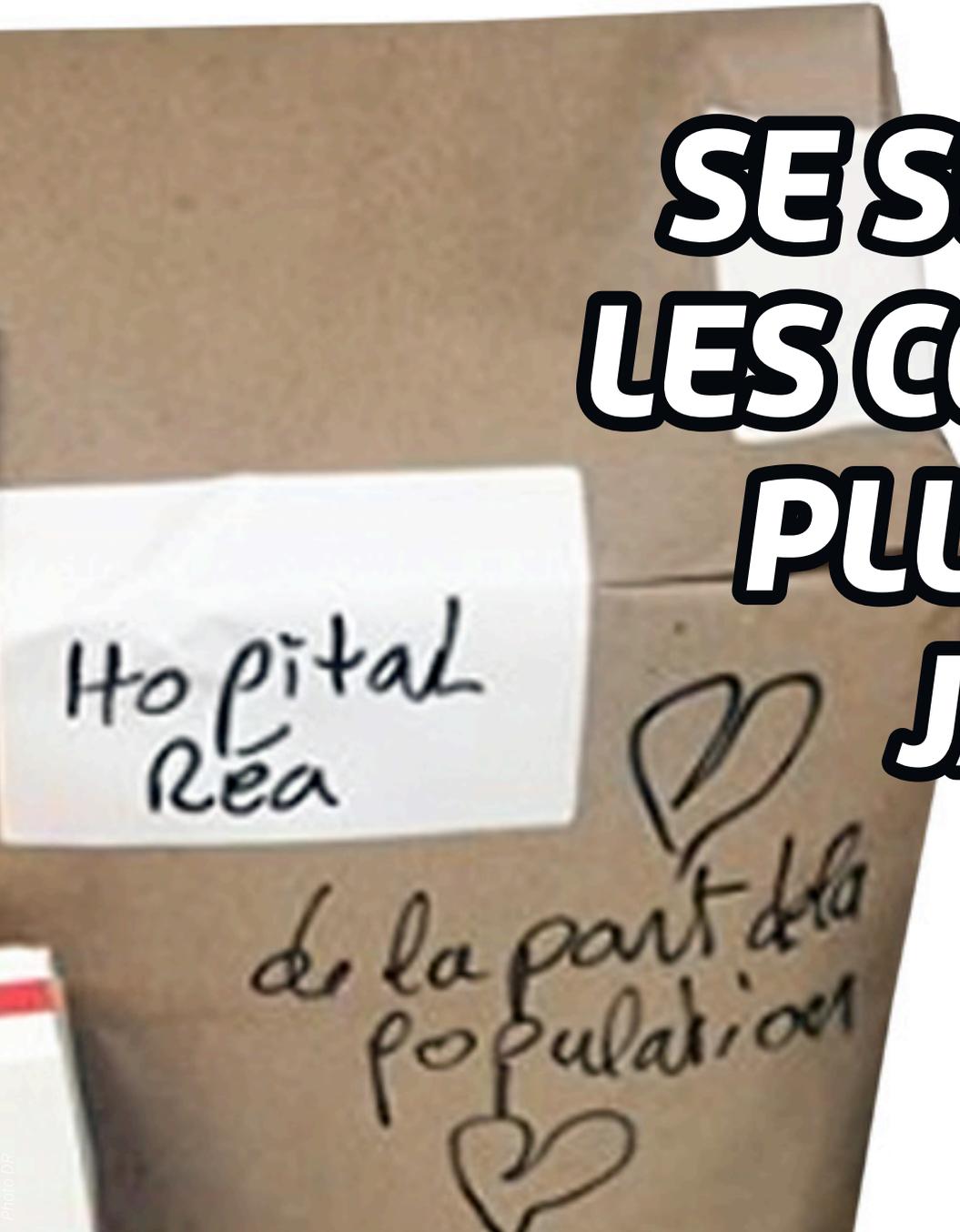


**SETTIMANALE CORSU
 SETTIMANALE CORSU
 SETTIMANALE CORSU
 D'INFORMAZIONE
 D'INFORMAZIONE**

COVID-19

**SE SERRER
 LES COUDES
 PLUS QUE
 JAMAIS**

P5 À 8

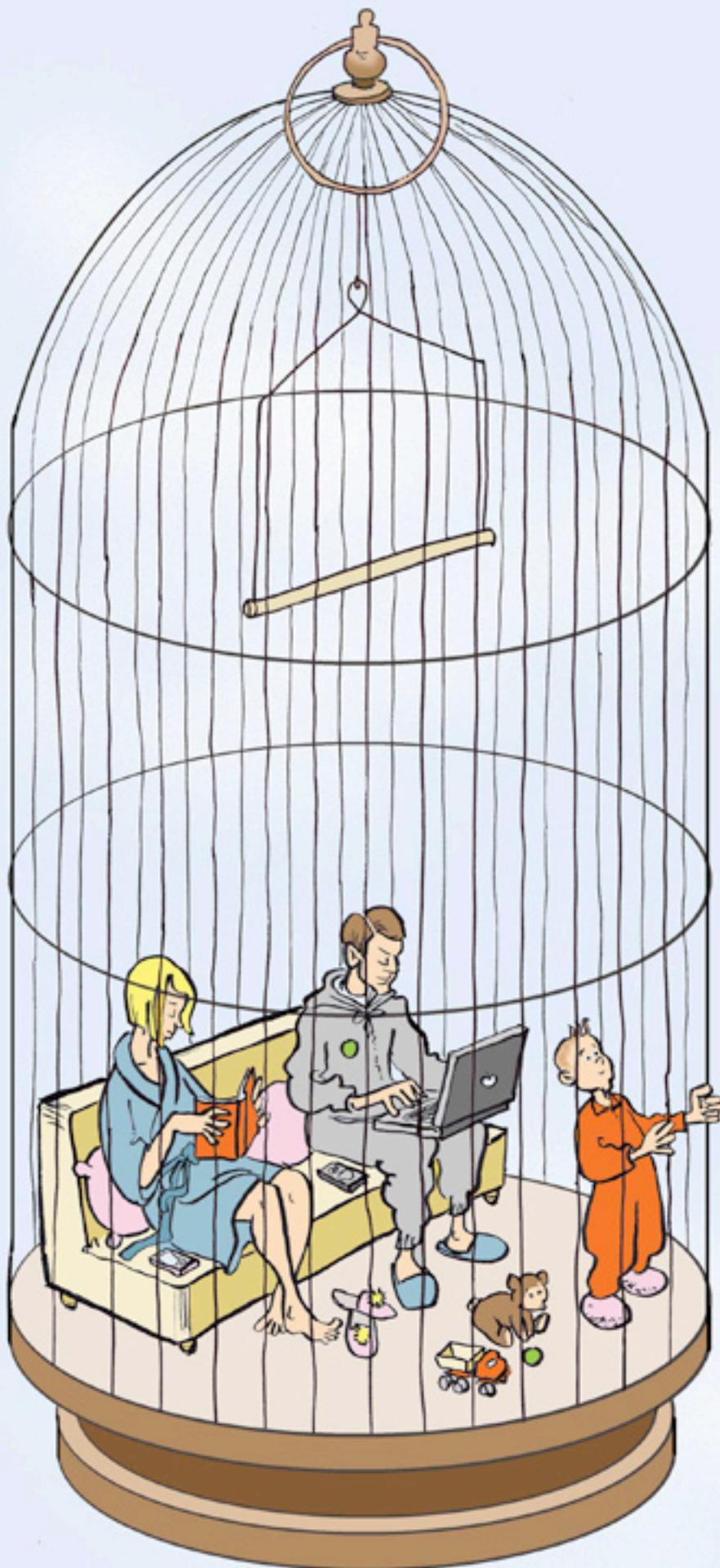


1,60€

BATTI P2 • ÉDITO P3
 OPINIONS P4 • BRÈVES P8
 ANNONCES LÉGALES P9
 STÀ IN CASA P18
 CARNETS DE BORD P20
 RÉTRO 22



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I



Batti

SOMMAIRE

OPINIONS

P4

COVID 19

SE SERRER LES COUDES PLUS QUE JAMAIS

P5

BRÈVES

P8

ANNONCES LÉGALES

P9

STÀ IN CASA

P18

POLITIQUE **CARNETS DE BORD**

P20

RÉTRO **ÙN ANNU FÀ**

P22

In casa, tutti!

Sò parechji ghjorni oramai chì u governu francesi hà presu a decisioni – era ora – d'appiccà misuri di cunfinamentu pà a maiò parti di a pupulazioni, par via di l'epidemia di Coronavirus. Aldilà di tutta l'organizzazioni in tarmini di travaghju à distanza par asempiu, l'affari parini abbastanza simplici à rispittà. Eppuru, ci sò sempri certi parsoni chì trovani a manera di sfrancassi di i reguli in ballu, mittendu in periculu tutti l'altri. Quantu sò quilli, sedentarii più cà mai di regula, chì ani scupartu ch'elli erani appassionati di jogging, à tal puntu chì u famosu chjassu di i Cresti, in Aiacciu, hà arrighjstratu una fraquintazioni di più di 250 parsoni u 18 di marzu ; s'ella ùn c'hè stata a prucissì di a Madunnuccia quillu ghjornu, certi ani dicisu di rimpiazzalla da un'antra... Ci n'hè dinò chì si sò missi à pruminà u so ghjacaru ùn sò quantu volti in una sola ghjurnata ; certi sò ancu andati à circà ad aduttà animali di cumpagnia pà pruvà à sorta, oimè... S'hè vistu ancu una mansa d'imbecilli ghjucà à bucci in un quartieru aiaccinu, truvendu a manera d'insultà i pulizzeri chì erani in patruglia di cuntrollu, o figlioli! Ci piantaremi quì, ma l'asempii di mancanza di civisimu ùn sò micca scarsi, par disgrazia. Cosa crediti? Pinseti d'essa i ribelli di u vintunesimu seculu? Ùn seti mancu capaci di stavvini in casa davanti à a vostra televisiò, lighjenduvi calchi libru (ùn vi pudarà micca fà mali), o fendu calchi eserciziu fisicu faciuli chì ùn dumanda micca di sorta fora? Com'è s'ella era una privazioni di libertà scema, degna di i stondi i più duri di certi dittaturi. Anc'assai chì ùn semi più in tempi di guerra! Cosa n'avaria pinsatu Anne Frank, st'adulescenti chì s'hè piatta durante dui anni cù a so famiglia in Amsterdam mentri l'occupazioni alimana, pà francassi di a Shoah, è chì hà tinutu un ghjurnali intimu divintatu famosu? Steti in casa, puntu è basta! ■ Santu CASANOVA



ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™

Directeur de la publication – Rédacteur en chef : Paul Aurelli (06 86 69 70 99)
journal@icn-presse.corsica

BUREAU D'AJACCIO & RÉDACTION

• Chef d'édition Elisabeth Milleliri • informateur.corse@orange.fr
• 1^{er} secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris • eric.patris-sra@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA 1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

• Secrétariat Bernadette Benazzi Tél. 04 95 32 04 40
• Annonces légales Albert Tapiero Tél. 04 95 32 89 92
• 1^{er} secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia, Tél. 04 95 32 89 95
Société locataire-gérante des titres et marques – Principaux associés : PA, AG, JFA, GA, PLO.

IMPRIMERIE AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia
CPPAP 1020 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR • Alliance de la presse d'information générale
Fondateur Louis Rioni



HUMEUR

Dessine moi la guerre

Plus d'une semaine que nous sommes confinés entre un passé pas si lointain et un futur que nous peinons à entrevoir. Nous vivons dans un présent suspendu, à l'intérieur d'une bulle plus ou moins grande, plus ou moins confortable et observons cette guerre dont on nous parle tous les jours mais qui ne ressemble en rien à une guerre!

La guerre, c'est celle que les anciens nous ont racontée, que nous avons étudiée à l'école ou, qui se déroule dans un ailleurs pas forcément très loin. C'est celle des sirènes hurlantes imposant le couvre-feu pour se protéger des bombes, des balles d'un ennemi, humainement visible. C'est celle des villes et villages réduits en poussière, des morts qui jonchent les rues. Cette guerre, nous qui sommes nés dans un pays en paix depuis 75 ans, nous ne la connaissons pas! A peine pouvons nous l'imaginer au travers des témoignages, des reportages, des films ou séries télévisées devenus cultes, des livres devenus classiques. Alors comment accepter ce mot guerre? Comment l'expliquer à nos jeunes qui commencent à trouver le temps long sans leurs amis? Comment en parler à nos vieux pour qui l'enfermement loin de leur famille accentue leur sentiment de solitude parfois mortel? Comment convaincre que l'ennemi n'est plus seulement devant nous mais peut-être en nous à ceux-là qui se sont dorés la pilule sous un soleil bien chaud pour la saison, sur une plage, une esplanade jusqu'à ce qu'on en interdise l'accès? Ou à ceux-ci qui ont préférés braver les recommandations de confinement pour se réfugier dans une maison secondaire plus verte-campagne, plus azurée, prenant ainsi le risque de transporter avec leurs bagages de circonstances (non-atténuantes) cet ennemi qu'ils ne pouvaient voir?

Je ne sais pas dire, écrire et encore moins dessiner cette guerre!

Je sais simplement que pour me protéger, nous protéger, vous protéger, je dois rester chez moi. Je dois respecter cette demande sans cesse répétée par tous ceux qui devenus soldats sans arme ou si peu, et sans compter leurs jours, leurs nuits et les risques qu'ils encourent, sont sur le front pour combattre cet ennemi invisible afin qu'il ne progresse, ne blesse ou ne tue pas un peu plus chaque jour. #STATEINCASA ■ **Dominique PIETRI**

IL FALLAIT LE DIRE «*Nous n'entendons pas demander à un enseignant qui aujourd'hui ne travaille pas, compte tenu de la fermeture des écoles, de traverser toute la France pour aller récolter des fraises gariguettes*»

a déclaré le 25 mars, sur BFM, **Sibeth Ndiaye**, porte-parole du gouvernement.

Tollé des enseignants qui assurent pourtant, du mieux, qu'ils peuvent la continuité de leur travail, tentative de rattrapage du ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse, Jean-Michel Blanquer, saluant le «*travail extraordinaire*» accompli par les professeurs, et «*mea culpa*» de Mme Ndiaye qui a convenu que son «*exemple n'était vraiment pas le bon*»... Sans compter que ce n'est pas encore la saison des fraises, même si certains membres du gouvernement, en dépit de leur jeune âge, semblent d'ores et déjà mûrs pour les sucrer. ■ **PMP**

VERS UN FUTUR DEVOIR DE MÉMOIRE

La médecine, comme la chirurgie, enfante de ses progrès dans la douleur des guerres et la misère des êtres. Indiscutablement, les temps que nous vivons sont un terreau propice à l'éclosion de futures acquisitions scientifiques. Si l'on ne peut s'en réjouir, il y a tout lieu de ne pas négliger d'exploiter pareilles éventualités. Camus disait dans son *Caligula*: «*Gouverner, c'est voler*».

Provocation et excès? Prévoir peut y suffire! Oui. Si on veut. Il n'en demeure pas moins que, faute d'avoir prévu, on moissonne aujourd'hui des vies volées.

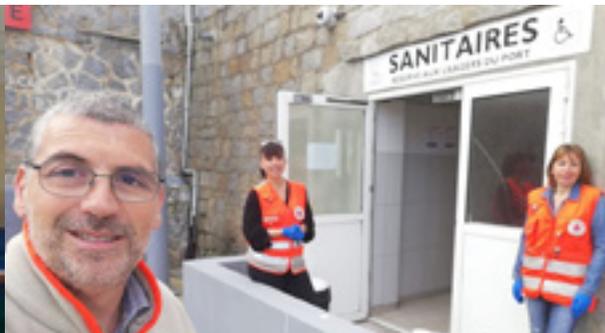
Union sacrée oblige, il est bon de s'imposer un devoir de réserve... Une façon de relooker un slogan de 1940: «*Taisez-vous! Les murs ont des oreilles*». Mais les hommes et les femmes qui président à nos destinées peuvent-ils se vanter d'avoir une excellente acuité auditive? Loin de vouloir polémiquer, qu'il nous soit permis d'en douter. Placé au plus haut de l'État, le président ne peut invoquer la solitude du gardien de but. Il est, et c'est souhaitable, entouré d'une équipe de conseillers. On les imagine tous compétents. Chacun en leur domaine. Avec cependant, en des occasions qui font les larrons, de ces décisions de maître à danser donnant un avis péremptoire sur la façon d'agencer les ateliers du chef pâtissier. Ainsi, en 2016, une note rédigée par Jérôme Salomon, prévenait les équipes d'Emmanuel Macron que la France n'était pas préparée à faire face à une grave épidémie, soulignant le «*manque de réactivité et de capacités d'adaptation aux situations spécifiques et évolutives*» L'avis de sapiteur du professeur Salomon fut catalogué à la rubrique des propos «*alarmistes*» par certains proches du président Macron, et (dit-on) d'Alexis Kohler. Âgé de 48 ans, né à Strasbourg, secrétaire général de l'Élysée depuis mai 2017, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et de l'École supérieure des sciences économiques et commerciales, il intégra, au sortir de l'ENA, le corps des administrateurs civils de la Direction générale du Trésor du ministère des Finances. À notre connaissance, son CV ne fait pas état du moindre diplôme médical ou de communications scientifiques. C'est pourtant son avis qui aurait prévalu sur la note de J. Salomon. Il y aura-t-il demain quelqu'un pour parler de détail de l'histoire? Pour notre part, par égard pour les équipes de soignants qui luttent dans les hôpitaux alsaciens, par respect pour les familles endeuillées et par soutien à tous les malades contaminés, nous ne pouvons nous résoudre à parler d'anecdote. Pour autant, au delà de ces faits, sachons aussi balayer devant nos portes. Honte à nous tous qui aujourd'hui acclamons à tout rompre en découvrant, un peu tard, le courage de nos soignants! Pourquoi à Paris, Mulhouse ou Ajaccio n'étions-nous pas à leurs côtés? Pourquoi, par insouciance ou aboulie, avoir laissé défilé seules les blouses blanches, face à la morgue de décideurs persuadés de détenir la vérité? Pourquoi n'y avoir vu que des revendications corporatistes? Alors qu'elles ne cessaient de réclamer pour nous de meilleurs structures de soins.

Sans se voiler la face, avec ou sans masque, ceux qui survivront devront s'en souvenir... ■ **Paulu-Santu MUSÈ-PUGLIESI**

LIBERTÉ

SOLIDARITÉ

SE SERRER LES COUDES, PLUS QUE JAMAIS



Photos DR

Face à la pandémie que traverse le monde, en Corse, la solidarité s'organise. Partout sur l'île des initiatives fleurissent pour venir en aide aux plus fragiles et accompagner au mieux les soignants. Associations mais aussi particuliers se sont mobilisés dès les premières heures de cette situation inédite

À situation inédite, mesures de solidarité tout aussi inédites. Dès les premières heures de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 que traversent actuellement la France et le monde, partout en Corse des initiatives ont germé. Un élan de solidarité sans précédent qui émane tout d'abord de citoyens comme les couturières et couturiers, professionnels ou amateurs des Petites mains solidaires de Corse, qui se mettent en branle pour fabriquer des dizaines de masques pour les personnels de santé qui en manquent, mais aussi de toutes les personnes qui doivent continuer à travailler pour le bon fonctionnement de la société et qui pourraient être exposées au virus. Comme beaucoup d'autres boulangeries, pizzerias et autres entreprises de la gastronomie, le traiteur ajaccien François Trottin a pour sa part vu affluer des dons de ses clients pour livrer des petits plats aux équipes de soignants de l'hôpital. Certaines mairies se mobilisent aussi, à l'instar de celle de Furiani qui a rapidement proposé à ses administrés de plus de 70 ans de leur livrer leurs courses, et a de surcroît préparé des colis alimentaires pour des personnes en difficulté. Les associations qui sont sur le terrain toute l'année ne sont également pas en reste. La Protection civile propose ainsi ses services pour livrer des médicaments sur la région ajaccienne. Toujours aux côtés des plus démunis, après avoir dû fermer une semaine afin de construire une nouvelle organisation avec un maximum de sécurité, le Secours Catholique a ré-ouvert son accueil de jour aux sans domicile fixe le 23 mars. «*Nous avons une dizaine de SDF qui sont habitués à venir régulièrement, pour prendre une douche, recharger leur téléphone, laver leur linge et accéder à leurs*

casiers pour ceux qui en ont. Ils ont été très heureux de nous revoir car c'est un lieu de référence pour eux, ils ont retrouvé quelques repères. Ils ont pu aussi exprimer leur mal-être, l'angoisse et le stress qu'ils peuvent avoir face à cette situation», indique Germaine Bourdais, la déléguée régionale de l'association en soulignant que, faute de pouvoir se confiner, les SDF sont en effet en première ligne face au virus et ont souvent des difficultés pour appliquer les gestes barrières. «*Nous leur avons distribué quelques gels hydroalcooliques pour qu'ils puissent se protéger et nous leur avons encore expliqué l'importance de rester les uns et les autres à l'écart d'au moins un mètre*», souligne-t-elle par ailleurs. Autre association au contact quotidien de cette population fragile, la Croix Rouge a pour sa part maintenu la totalité de ses maraudes. «*Aucune n'a été annulée car nos bénévoles ont vraiment pris conscience de l'importance que nous avons auprès des plus démunis*», dit David Frau, le président de l'antenne de Corse-du-Sud de la Croix Rouge. Dans le même temps, l'association a également maintenu son aide alimentaire, d'autant plus importante du fait que le Secours Populaire et les Restos du Cœur ont dû fermer leurs portes. «*Au-delà de cela, toutes nos autres activités ont été annulées*», précise David Frau en dévoilant: «*Dans les prochains jours, en relation avec l'Agence régionale de santé, nous allons mobiliser nos bénévoles pour un système de diffusion de masques et de matériels pour les professionnels de santé. Par ailleurs, nous allons organiser une veille téléphonique pour les personnes confinées isolées, car la solitude peut être encore plus terrible en cette période*». ■

Manon PERELLI



UNE INITIATIVE HORS NORMES

Au milieu de cette vague de solidarité, il y a l'initiative extraordinaire d'Hors Norme. Devant le caractère grave et inédit de cette crise, cette jeune association ajaccienne qui a initialement pour objectif d'accompagner les personnes concernées par le handicap en Corse, a immédiatement réorganisé ses services. «*Quand on s'est retrouvés avec les enfants à la maison et cette sensation que ça n'irait pas en s'arrangeant, on a réfléchi à comment on pourrait modestement aider*», explique Vanina Leca, la présidente de l'association. Elle prend alors la décision de multiplier les aides et de proposer gratuitement un service de livraison de courses pour les personnes fragiles et isolées. «*Au départ, on a lancé cela sur Ajaccio et ça a très vite pris*», indique-t-elle. Si bien qu'Hors Norme n'a pas tardé à étendre son dispositif à l'ensemble de l'île. Depuis, les volontaires d'Hors Norme multiplient les allers-retours entre les drives des différentes enseignes de grande distribution, et les paliers des bénéficiaires, où ils déposent les paquets devant des portes fermées, afin de respecter scrupuleusement les consignes de sécurité. Une opération hors du commun qui doit son succès aux quelques 70 nouveaux bénévoles qui ont rejoint les rangs de l'association depuis les quatre coins de la Corse. «*Ce sont des personnes extraordinaires, à qui je tire mon chapeau. Ils se déplacent et n'attendent rien si ce n'est apporter un peu de soleil dans la vie de ces personnes isolées. Du fait du confinement, beaucoup d'entre eux ont en plus dû stopper leur activité professionnelle et se retrouvent eux-mêmes dans des situations difficiles*», souligne avec émotion Vanina Leca. Dans cette action, l'association a par ailleurs rapidement constaté qu'à l'heure du confinement, beaucoup de personnes âgées se retrouvent isolées, ne voient plus personne et que leur moral est en baisse. «*Beaucoup de gens nous appelaient sous couvert de courses et avaient surtout beaucoup besoin de parler. C'est pourquoi on a lancé un numéro vert pour ceux qui désirent parler pour maintenir un lien social. Avec beaucoup de bienveillance, même si nous ne sommes pas des professionnels, on essaye de leur remonter le moral*», souffle Vanina Leca en reprenant: «*C'est dur, on s'attache à des histoires, à des personnes. Mais le pire, c'est de savoir qu'en plus certains ont des difficultés pour manger, même si d'autres associations font un travail énorme*». La présidente de l'association a donc lancé une cagnotte en ligne afin lever des fonds pour aider les plus démunis à payer leurs courses en cette période difficile. «*7000€ ont déjà pu être récoltés*», sourit-elle, touchée par «*la bienveillance des gens. Nos bénéficiaires sont ravis que nous ne les abandonnions pas. Certains en pleurent au téléphone. Ce que je leur dis pour les faire tenir, c'est qu'on est en train de réfléchir à un gros événement quand tout cela sera fini où bénéficiaires, partenaires et bénévoles pourront enfin se rencontrer et faire tomber les portes qui nous séparent aujourd'hui*», dévoile encore Vanina Leca en concluant: «*Notre association n'a jamais aussi bien porté son nom. Je ne pouvais pas rêver mieux. Tout le monde a à cœur d'aider son prochain.*» ■ MP



Savoir + : Pour bénéficier d'une livraison de courses, vous pouvez contacter l'association sur les réseaux sociaux ou par le biais de deux numéros : 0618143603 ou 0637729781
Plateforme d'écoute 7/7j de 9h à 23h: 08 05 38 54 56 (numéro vert)

ON GARDE LE CONTACT

Communion tous les soirs à 20 h pour encourager les soignants. Salles et profs de sport qui donnent des cours gratuits sur les réseaux sociaux pour se maintenir en forme. Messes célébrées à huis clos mais retransmises sur les réseaux sociaux pour les croyants. Musiciens qui proposent à leurs voisins d'ouvrir leurs fenêtres afin de leur offrir un moment musical qui met du baume au cœur. Apéritifs entre amis par Skype interposé. Alors que la France traverse cette phase inédite du confinement, certains redoublent d'imagination pour garder le contact et le sourire. Si bien qu'ils sont désormais nombreux chaque jour, pour ces petits moments qui permettent de ne pas avoir le moral en berne et d'imaginer qu'à la fin de cette crise, les retrouvailles n'en seront que plus belles ■

DES CAMPAGNES DE CROWFUNDING POUR AIDER LES SOIGNANTS

Parce que chaque petit geste compte dans la lutte contre le Covid-19, de nombreuses associations insulaires sollicitent depuis plusieurs jours la générosité des Corses afin de venir en aide aux soignants.

Sur la plateforme HelloAsso, sous le #HelpCorsica, Corsica Diaspora a ainsi lancé un appel aux dons pour «le système de santé corse déjà fortement éprouvé».

Sur Move.corsica, c'est Corsica Sulidaria, le fonds de dotation récemment créé après une décision de l'Assemblée de Corse, qui sollicite des «mécènes» pour l'achat de respirateurs et de matériel médical.

Le groupe de supporters de l'AC Ajaccio, l'Orsi Ribelli, a également lancé une collecte pour l'hôpital de la Miséricorde d'Ajaccio par le biais d'une cagnotte Leetchi et a déjà récolté plus de 40000€. Même démarche pour la Fondazione di l'Università di Corsica qui a lancé une campagne de collecte de fonds pour l'hôpital d'Ajaccio sur son site internet www.fondazione.universita.corsica. Enfin, les socios du SC Bastia ont pour leur part lancé un appel aux dons pour l'hôpital Falcunaghja de Bastia sur www.secb.corsica ■

PAS DE TÉLÉTRAVAIL POUR LES ROUTIERS...

En proportion de sa population, la Corse est une des régions françaises les plus touchées par le Covid-19. Pour éviter que la pandémie ne fasse davantage de ravages, un seul mot d'ordre: confinement! Mais pas pour tout le monde, cela dit.

Les routiers poursuivent leur activité, essentielle.

Le point avec Jean-Marie Maurizi, président du Syndicat des transporteurs de Corse

Propos recueillis par Claire Giudici

En Corse, comme dans d'autres régions de France et du monde, nous sommes soumis au confinement et au télétravail pour ceux qui le peuvent. Pas de télétravail, cependant, pour les employés des entreprises de transport...

En effet, et notre mission reste essentielle. Bien sûr, nous ne sommes pas «au front» comme les soignants qui eux sont en contact régulier avec les personnes qui souffrent, qui sont atteintes par le virus. Je pense particulièrement à ceux qui, au sein des hôpitaux de notre île, sauvent des vies tous les jours, au mépris souvent de leur propre santé. Ce sont de véritables héros, auxquels je tiens à dire mon admiration! Pourtant, la mission du transport reste, comme je le disais, essentielle. Les chauffeurs sont sur les routes car ils sont indispensables à la survie de tous: nous privilégions bien entendu en ce moment l'alimentaire, le transport de médicaments, puis l'énergie, c'est-à-dire les carburants. Il y a aussi l'enlèvement des déchets, même si là, on est face à une autre crise.

Y a-t-il des mesures spécifiques mises en place pour protéger les routiers?

Comme vous le savez, les masques, les gels, font défaut sur le marché et j'ai le sentiment que pour le moment, il est préférable de les laisser au personnel soignant. Dans la mesure où les différents gestes-barrières préconisés sont respectés, le risque est moins grand pour les chauffeurs, mais comme la situation évolue de jour en jour, nous verrons ce qu'il en sera par la suite et nous nous adapterons. Pour le moment, au sein de mon entreprise par exemple, on ne rencontre pas les difficultés que connaissent ceux qui font de la zone longue, c'est-à-dire de grands trajets sur les autoroutes. Que ce soit en Corse ou sur le continent, nous faisons principalement du régional. Chaque soir, les chauffeurs rentrent chez eux, donc les difficultés décrites pour se nourrir, pour prendre une douche, etc., ne les concernent pas.

Au sein de votre entreprise, tout le personnel est-il mobilisé?

Pour ce qui me concerne, je suis centré plus particulièrement sur le transport de boissons, la distribution du carburant, les levages et les transports de marchandises et d'alimentaire. Or, nous n'approvisionnons plus les bars et les restaurants qui sont fermés. De même, dans la mesure où je transportais du matériel destiné au bâtiment, je suis confronté à la fermeture pour une durée de 15 jours au moins d'une usine du Sud-Est qui fournissait 5 remorques par jour. Dans ce cas, les personnels sont au chômage technique, certains aussi – parce qu'ils ont des enfants de moins de 16 ans – ont demandé à bénéficier des mesures de garde à domicile, d'autres avaient des congés à récupérer... Au plan national, la mise en place des mesures n'est pas encore bien claire, on fait un peu au cas par cas, en fonction des demandes des salariés. C'est une situation inédite qui n'est pas simple à gérer pour les entreprises, surtout quand on sait que le transport emploie plus de 3000 personnes en Corse.

Pensez-vous que cette situation aura des conséquences sur l'avenir des entreprises de transport insulaires?

Le Président de la République a parlé de guerre. C'est effectivement une guerre que nous vivons. Je n'ai pas connu la guerre de 39/45,

mais ça me fait un peu penser à ce que me racontaient mes parents, sauf que l'ennemi est invisible et qu'il peut frapper chacun d'entre nous. C'est une période anxiogène. J'espère surtout que ça se terminera vite. Mais les conséquences vont, malheureusement, être terribles pour tout le monde. Sans vouloir jouer les Cassandre, des secteurs comme le tourisme et le bâtiment risquent d'être lourdement impactés par la crise du Coronavirus. Et notre activité est liée de façon importante à la leur! Sans compter que cette crise vient s'ajouter à d'autres périodes tendues. Nous avons été confrontés aux grèves liées à la réforme des retraites, à la grève des marins et au blocage du port de Marseille, s'y est ajouté le saccage de notre matériel mis à quai en partance pour la Corse... Sans compter que pour desservir l'île et nos clients, nous avons été contraints d'amener nos remorques au port de Nice, ce qui a engendré de sérieux surcoûts! Bref, de décembre à février, notre activité a été réduite de 50%! Les mesures prises par le gouvernement, dans un contexte aussi fragile que le contexte corse, risquent de ne pas être suffisantes. On parle de reports des charges, mais reporter quand on n'a rien gagné, c'est reculer pour mieux sauter. Sauf qu'on saute dans le vide. Il faut un fonds de roulement important et des assises solides pour pouvoir supporter ça. La dimension insulaire de notre économie, sa spécificité vont devoir être prises en compte: pour nos entreprises, nous avons besoin d'une exonération totale des charges!

Vous aviez dit, dans une précédente interview, que les transporteurs corses souffraient de la concurrence des entreprises venues de France continentale et même de tout le continent européen. Les mesures mises en place dans le cadre de la prévention du COVID-19 n'autorisent plus les remorques à être accompagnées de leurs chauffeurs. N'est-ce pas un avantage pour vous?

En effet, ça pourrait être moyen de limiter la concurrence ou un moyen d'échange et de coopération entre entreprises si nos chauffeurs pouvaient les récupérer à l'arrivée au port. Mais à ce jour, je n'ai été destinataire d'aucune demande de ce type. Je n'y crois pas trop. On verra bien dans le temps. Pour le moment, notre regard se porte sur la santé de chacun, de notre personnel, des familles, des habitants de l'île. Prima a salute, pò videremu. Et que tous ceux qui le peuvent restent chez eux! ■



COVID-19

L'Université de Corse sur le pied de guerre

Étudiants comme enseignants, la communauté universitaire de Corse se mobilise face à l'épidémie, afin de tenter d'apporter des solutions à divers niveaux, à court et moyen terme. C'est ainsi que face à la pénurie de gels et solutions hydroalcooliques, les laborantins de l'IUT et de la Faculté des Sciences et Techniques se sont retroussés les manches pour entamer la production de solution hydroalcoolique, afin de doter l'Ehpad de Corte. La veille, le président de l'université, Dominique Federici avait lancé un appel* à l'ensemble de la communauté universitaire, annonçant la création d'un collectif de lutte contre le Covid-19 «*afin de contribuer à apporter une réponse à cette situation d'urgence*». Après être entrés en contact, en équipe restreinte, avec différents épidémiologistes et professeurs – dont l'équipe du Pr Didier Raoult à l'Institut hospitalo-universitaire (IHU) Méditerranée Infection de Marseille – afin «*de déterminer les modalités et la faisabilité de notre action*» le collectif, constitué dans un premier temps, des membres de toute la communauté universitaire mais ayant vocation «*à s'élargir au corps médical et plus largement à la société civile*», entend lancer un appel aux décideurs, afin que soit mis en œuvre en Corse sans délai le protocole «*Test and Treat*» développé par le Pr. Raoult à la Timone. Les signataires de l'appel initial précisent que «*l'Université de Corse est prête à apporter sa contribution pour produire des tests dans ses laboratoires afin qu'une phase de dépistage généralisé du Covid-19 soit entamée. Nous proposons de lancer et de coordonner scientifiquement cette opération à l'échelle territoriale et de mettre à disposition tout le plateau technologique et scientifique dont dispose l'Université de Corse*». ■ PMP

*Également signataires: Liliane Berti, directrice de l'Institut universitaire de santé de l'Université de Corse et Antoine Aiello, président honoraire de l'Université de Corse

Photo Université de Corse

Photo Manon Perelli

COVID-19

Opération Tonnerre pour le CH d'Ajaccio

C'est une grande première que les Corses auraient préféré voir se produire en d'autres circonstances qu'à l'occasion de l'épidémie de Covid-19. Le 22 mars à l'aube, Ajaccio s'est réveillée avec une vue inédite sur le *Tonnerre*, porte-hélicoptère amphibie (PHA) de la Marine nationale.

Parti de Toulon la veille, ce navire de guerre s'est amarré au quai où se bousculent en temps normal une foule de croisiéristes, pour une courte escale de 7 heures. Quelques jours plus tôt, la ministre des Armées, Florence Parly, avait annoncé que, sur décision du Président de la République, ce bâtiment appareillerait «*pour évacuer des patients en réanimation de Corse vers les établissements de santé pouvant les soigner*». Il faut dire que l'hôpital d'Ajaccio fonctionnait jusque là à flux tendu, puisque sur les 15 lits que comptait alors son service de réanimation, 13 étaient occupés avant cette évacuation sanitaire. Avec la crainte, en plus, de voir les patients touchés par le Covid-19 se multiplier dans les prochaines semaines, la Corse étant particulièrement touchée par l'épidémie au prorata de sa population.

«*Couteau-suisse de la Marine*» le *Tonnerre* avait pour l'occasion embarqué à son bord, aux côtés de ses 200 marins, un véritable hôpital flottant composé de soignants militaires et civils, dont le Pr Laurent Papazian, médecin réanimateur à l'hôpital Nord de Marseille et bastiais d'origine, qui a grandement contribué au succès de cette opération inédite. De gros moyens pour cette évacuation sanitaire similaire à celles déjà engagées dans le Grand Est avec l'avion Morphée. Douze patients corses atteints du Covid-19 (dont 6 hospitalisés en réanimation) ont ainsi été pris en charge et ensuite répartis entre quatre hôpitaux marseillais.

Une bouffée d'air qui a permis à l'hôpital ajaccien de la Miséricorde de reprendre son souffle avant un pic de l'épidémie annoncé pour les prochains jours et qui laisse présager le pire dans une région où, sur 300 000 habitants, plus 94 000 personnes sont âgées de plus de 60 ans, selon l'Insee. ■ MP

7

Les chiffres de la semaine

millions d'euros de crédits immédiatement mobilisés: le 24 mars, le bureau de l'Agence de développement économique de la Corse (Adec) a voté son budget d'urgence afin de soutenir les TPE. À ces fonds s'ajoutent 5 M€ en provenance de la CdC et gérés par l'Adec. Pour les entreprises impactées par la crise du Covid-19, un numéro d'appel unique 06 31 79 79 48 93 et un mail dédié covid19@adec.corsica

04 95 20 22 57

Les chiffres de la semaine

N° d'appel de la cellule de soutien aux étudiants de l'Université de Corse. Du lundi au vendredi (9h-12h/13h30-17h30), assistantes sociales, référente handicap, infirmière et médecin répondent, en toute confidentialité, à diverses questions: difficultés économiques, matérielles, sociales, psychologiques, anxiété, santé, déroulé des études

451

Les chiffres de la semaine

contributeurs et 41490€ collectés, à la date du 25 mars, pour la cagnotte lancée sur la plate-forme de financement participatif Move Corsica par Corsica Sulidaria, le fonds de dotation créé par un vote à l'unanimité de l'Assemblée de Corse. Les premières sommes recueillies seront consacrées à l'achat de respirateurs et autres matériels médicaux. www.move.corsica/fr/corsica-sulidaria



CREATIONS SOCIETES

N° 01

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AJACCIO en date du 9 mars 2020, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION :

BOULANGERIE DU PARC BERTHAULT, SIEGE SOCIAL : 28, Cours Lucien Bonaparte, Ajaccio (20000)

OBJET : - L'exploitation des activités de boulangerie, pâtisserie, sandwicherie, confiserie et produits régionaux.

- L'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe ;

- Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe. La société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations de quelque nature et importance qu'elles soient, dès lors qu'ils peuvent concourir ou faciliter la réalisation des activités visées aux alinéas qui précèdent ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1500 euros

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : L'agrément pour les cessions d'actions à des tiers par un associé est donné par le Président.

PRESIDENT : Monsieur Christophe HERBY, demeurant Plaine de Cuttoli, Lieu-dit Chioso Communo, Cuttoli-Corticchiato (Corse),
IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés d'AJaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 21/02/2020, il a été constitué une SAS dénommée ID. Siège social : Résidence les Oliviers, Strittonu, Piscia Rossa, 20137 Porto-Vecchio. Capital : 100 €. Objet : Recherche & Développement dans l'industrie et le numérique. Président : M. Hervé ANDRINA, Résidence les Oliviers, Strittonu, Piscia Rossa, 20137 Porto-Vecchio. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS d'AJaccio.

N° 03



**Maître Marie-Paule
DIONISI-NAUDIN**
Avocat à la Cour
Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tél : 04.95.37.64.79

Fax : 04.95.38.54.71

Suivant acte SSP en date du 16/03/20 il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : A-G-B
Forme : Société par Actions Simplifiée
Siège : 4, Place Fontaine Neuve - 20200 Bastia

Capital : 1000 € par apport en numéraire
Objet : La prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou rachat de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés dans toutes sociétés ou entreprises françaises ou étrangères, constituées ou à constituer sous la forme industrielle, commerciale, financière, agricole, immobilière ou autre.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Cession d'actions : Libre entre associés et soumise à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité si les actions sont cédées à des tiers.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

Présidente : Madame Marie-Thérèse, Caroline, Alice ANCLA, demeurant Résidence les Terrasses du Belvédère, Bâtiment B, Chemin des Oliviers, 20200 BASTIA.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AJACCIO en date du 19/03/2020, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

Lia FILIPPI SANTINI ARCHITECTE,
Siège social : Chemin de Pietralba, Résidence A Piazzetta, Bt D, Ajaccio (Corse)
Objet : Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement.

La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 900 euros
Gérance : Madame LIA, MARIE FILIPPI SANTINI, demeurant Résidence A Piazzetta, Chemin de PIETRALBA, Bâtiment D, Ajaccio (Corse),
Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés d'AJaccio.

Pour avis, L'associé fondateur,
mandaté à cet effet ou le gérant.

N° 05

ASBB
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Route du Port
20145 Solenzara

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SOLENZARA du 10/03/2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : ASBB
Siège : Route du Port, 20145 SOLENZARA

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros
Objet : L'exploitation de snacks, de commerces de petite restauration et restauration rapide.

Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.
Agrement : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Alexandre BRIOIS, demeurant Route du Port, 20145 SOLENZARA,

Directeur général : Monsieur Samir BOUCHIOUA, demeurant Résidence Reginenzi, bâtiment F, 20145 SARI-SOLENZARA

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis,
Le Président.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date, à Aléria, du 13 mars 2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : « SERVIZII »,

Capital : 5.000 €

Siège : Chez MED GESTION - 4270 Route d'Antisanti - 20270 ALERIA (Haute-Corse).

Objet : La société a pour objet en France et à l'étranger directement ou indirectement, pour son compte, soit seule, soit avec des tiers :

Entretien jardins, parcs, espaces verts et piscines / Entretien champs et panneaux photovoltaïques / Installations micropieux, plots et fondations simples / Construction clôtures / Nettoyage fossés / Elagage / Broyage, évacuation déchets verts / Petits travaux tout entretien.

Apports : En numéraires

Parts sociales : 5.000 parts de 1 € attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs.

Président : La société MED GESTION, société par actions simplifiée au capital de 10.000.000 euros, ayant son siège social à Aléria, 4270 Route d'Antisanti, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia sous le numéro B 512 100 165, nommée sans limitation de durée.

Durée : 99 ans

Exercice social : Commence le 1er janvier, se termine le 31 décembre de chaque année.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour unique avis,
Le Président.

N° 07

JMT HOLDING
Société par Actions Simplifiée
Unipersonnelle
Au capital de : 500 Euros
Domaine du Frassu
Immeuble Ornano
20166 Grosseto-Prugna

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 20 Mars 2020, à Grosseto Prugna, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : JMT HOLDING
Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Objet : Acquisition par tous moyens, détention, gestion de valeurs mobilières et parts sociales, en pleine propriété, en usufruit ou en nue-propriété, cotées ou non, et plus généralement toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rapportant de près ou de loin à l'objet social ainsi défini ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

L'activité de conseil, management, stratégie de développement.

Siège social : Domaine du Frassu - Immeuble Ornano - 20166 GROSSETO-PRUGNA

Durée : 99 ans à compter du jour de son immatriculation au RCS d'AJaccio

Capital social : 500 euros

Président : Monsieur TASTEVIN Jonathan, Jean, Jacques, Emmanuel,

Né le 10 décembre 1991 à Aix en Provence (13). Demeurant à Grosseto-Prugna (Corse-du-Sud) Domaine du Frassu - Immeuble Ornano

Accès aux assemblées et vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées, quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Transmission des actions : Cession libre des actions.

Immatriculation sera faite au RCS d'AJaccio

Pour avis,

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 12/03/2020 est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : ANTO-DUME
FORME : Société par Actions Simplifiée
CAPITAL : 1000 Euros

SIEGE SOCIAL : Lieu-dit Vallicone, Porto, 20150 Ota

OBJET : Activité de restaurant
DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 17 des statuts. Une clause d'agrément est applicable à toutes les cessions d'actions, y compris entre associés.

CAPITAL : 1000 euros
PRESIDENT : Mme Stéphanie CAPACINI, demeurant Lieu-dit Vallicone, Porto, 20150 Ota

DIRECTEUR GENERAL : Mr Dominique POMPEI, demeurant Résidence Le Littoral, 18, Avenue des Vauclusiens, La Couronne, 13500 Martigues

IMMATRICULATION : Au RCS d'AJaccio.

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BIGUGLIA [20620] du 17 mars 2020, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination :

GROUPE DUPONT CERMOLACCE
Siège : Centre commercial Rive Droite, RT 11, San Lorenzo, 20620 BIGUGLIA
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 583.000 euros

Apport en nature :

583.000 euros, constitué au moyen de l'apport de l'intégralité des parts sociales de Madame Nathalie CERMO-LACCE et de Monsieur William DUPONT de la société L'ATELIER DU CHEF, de la société AGENCE PROFIL et de la Société DUPONT YOLANDE.

Objet : La prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères quels que soient leur objet social et leur activité, la gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement à objet civil matériel ou immatériel pour son compte ou pour celui de tiers, la gestion de son propre patrimoine tant immobilier que mobilier et de tout patrimoine quelle que soit sa composition appartenant à une personne physique ou morale

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Madame Nathalie, Joséphine, Huguette CERMOLACCE (épouse DUPONT) demeurant Les Hauts de Rassignani N°53, 20290 BORG

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA

Pour avis,
Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Cargèse du 16/03/2020, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : CARGESE CROISIERES

Siège : Rue Sampiero, Lieu-dit Sarra, 20130 Cargèse

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 10.000 euros

Objet : Toutes activités relatives aux croisières côtières, promenade en mer et transports maritimes de voyageurs. Toutes activités récréatives et de loisirs.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Jean-Baptiste MIGEVANT, demeurant Rue Sampiero, Lieu-dit Sarra, 20130 Cargèse

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,



**Etude de Maîtres
François Grimaldi
Et Sylvie Micheli,
Notaires Associés
A Prunelli Di Fiumorbo
(Haute-Corse)
Z.I. de Migliacciaru**

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Sylvie MICHELI, Notaire Associé membre de la Société Civile Professionnelle « François GRIMALDI Sylvie MICHELI », titulaire d'un Office Notarial de PRUNELLI-DI-FIUMORBO (Corse), Z.I. de Migliacciaru, le 17 mars 2020, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société civile régie par les dispositions du Titre IX du Livre III du Code civil et par les textes subséquents

La dénomination sociale est :

SCI MOZZI.

Le siège social est fixé à : VENTISERI [20240], Alzitello.

La société a pour objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La société est constituée pour une durée de 80 années

Le capital social est fixé à la somme de : TROIS CENT QUARANTE-CINQ MILLE EUROS [345.000,00 EUR].

Les apports sont en nature constitués d'apport immobilier.

Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit de l'ascendant ou du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le premier gérant de la société est : Monsieur Jean François MOZZICO-NACCI, époux de Madame Isabelle Elise AUROUSSEAU, demeurant à VENTISERI [20240] Lieu-dit Vix, pour une durée de trois [3] ans renouvelable par tacite reconduction.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis,
Le notaire.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 12/03/2020, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : U MUNTAGNOLU
FORME : Société à Responsabilité Limitée

Siège SOCIAL : Lieu-dit Vallicone, Porto, 20150 Ota

OBJET : Activités de Vente de produits alimentaires charcuterie produits divers de boulangerie, d'épicerie et de boissons et tous autres produits de même nature y compris produits de décoration, souvenirs

DUREE : 99 années

CAPITAL : 1000 euros

GERANCE : Madame Stéphanie CAPACCINI, demeurant Lieu-dit Vallicone, Porto, 20150 Ota

IMMATRICULATION : Au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Ajaccio du 03/03/2020, il a été constituée une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes : Objet : La prise de participation, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, commerciale, industrielle, financière, mobilière ou immobilière, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique. Dénomination : JHAM. Siège social : 26 rue Fesch, 20000 Ajaccio. Capital : 1.000 €. Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio. Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé à le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'action qu'il possède. Cession des actions : Toutes les cessions d'actions à des tiers sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote. Présidente : Mme Helena NACER, demeurant 46 Cours Napoléon, 20000 Ajaccio. Directeur Général : Mme Agnès SARRE, demeurant 9 Avenue Impératrice Eugénie, Résidence Parc les Pins, 20000 Ajaccio.

Pour avis, la présidente.

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination sociale : NICCI

Forme : SAS

Siège social : 4 rue A. Marina - 20220 Algajola

Capital social : 1000 Euros.

Objet social : Grande restauration, crêperie sur place et à emporter, salon de thé. Durée : 99 ans.

Le premier Président de la société nommé aux termes des présents statuts sans limitation de durée est Monsieur Manuel Frédéric ANIDJAR PARDO, né le 30/11/1964 à Paris [15ème arrondissement], demeurant 364 PLACE SAINTE LUCIE - 20220 CORBARA, Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Immatriculation au R.C.S. de Bastia.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 12/03/2020, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SCAF

FORME : Société à Responsabilité Limitée
Siège SOCIAL : Lieu-dit Vallicone, 20150 Porto

OBJET : Activités de restaurant, bar

DUREE : 99 années

CAPITAL : 1000 euros

GERANCE : Mme Stéphanie CAPACCINI, demeurant Lieu-dit Vallicone, 20150 Porto

IMMATRICULATION : Au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

**MODIFICATIONS
GERANTS****RSK**

**Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Route de Bonifacio
20137 Porto-Vecchio
812 600 351 RCS Ajaccio**

Aux termes d'une délibération en date du 01/01/2020, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise de démissionner de ses fonctions de gérant de Monsieur KIDSON Jonathan Whiting et a nommé en qualité de nouveau gérant statutaire ROCCA-SERRA Sébastien, demeurant 20 Casetta-bianca, route de Palombaggia, 20137 Porto-Vecchio, pour une durée illimitée à compter du 01/01/2020.

L'article 16 des statuts a été modifié en conséquence.

Le nom de ROCCA-SERRA Sébastien a été substitué à celui de Monsieur KIDSON Jonathan Whiting.

Pour avis, La gérance.

ARTS DECO

**SARL au capital de 5000 €
Siège social :
Résidences Roi Théodore
Immeuble Castelli
20230 San-Nicolao
RCS Bastia 514910751**

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 01/08/2017, il a été pris acte de la démission Gérant M BOSCHETTI PETRU ANTONI à compter du 01/08/2017. Par conséquent Mademoiselle DER PARSEGHIAN Virginie devient l'unique gérant.

Modification au RCS de Bastia.

BUREAUTIQUE 2A

**SARL au capital de 62.622 €
Siège social : Imm Les Mouettes
20137 Porto-Vecchio
404011272 RCS Ajaccio**

L'AGE du 05/03/2020 a décidé :
- de nommer gérant Fabrice Gogeon, Lieu-Dit Pardinelli, 20137 Porto-Vecchio pour une durée indéterminée.
Dépôt RCS Ajaccio.

JUNIOR

**SCI au capital de 254.589,86 €
Lot. de Cala Rossa N°7
Lecci - 20137 Porto-Vecchio
RCS Ajaccio 394 620 512**

Suivant procès-verbal des décisions des associés réunis en assemblée générale extraordinaire en date du 27 février 2020, il a été constaté La démission de Mr Victor Paul MOSCA, de ses fonctions de co-gérant de ladite société depuis le 25 juillet 1996, reste alors l'unique gérant, Madame GORCE-FRANKLIN Française.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour Avis, La gérante.

AVIS

Le 31.12.2019, l'âge de la sci agenor, capital 49545,93€, quartier les mayons 83560 st julien, rcs draguignan 410331441, prend acte de la démission de jacqueline agens en sa qualité de gérante à compter de cette même date et nomme gérant guy agens sis villa marinette, lot antonini, 20130 cargèse, décide de transférer le siège au domicile du gérant guy agens sis villa marinette, lot antonini, 20130 cargèse à compter de cette même date ; objet : gestion, location de biens immobiliers ; durée : 99ans. rad draguignan. immat rcs ajaccio.

**MODIFICATIONS
SIEGE SOCIAL**

N° 21

CLIMANET

**Société à Responsabilité Limitée
à Associé Unique au capital de 7.500 €
Siège : Cinquinu, route de Muratello
20137 Porto-Vecchio
479816076 RCS Ajaccio**

Par décision de l'AGE du 12/03/2020, il a été décidé de transférer le siège social au Zone Industrielle Murtonne, Route de Porapo, 20137 Porto-Vecchio.
Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 22

**Symbiose 2B Services,
SASU au capital de 100 €
Siège social :
22, rue Chanoine Letteron
20200 Bastia-845363068 RCS Bastia**

Le 28/01/2020, l'associé unique a :
- décidé de transférer le siège social au 11 Résidence de Montesoro, 20200 Bastia à compter du 30/01/2020.
Mention au RCS de Bastia.

**MODIFICATIONS
STATUTAIRES**

N° 23

TRANSFERT DE SIÈGE

CLAIRE ET FRANCOIS, SAS au capital de 8000€, Siège social : 1 Allée DES PRIMEVERES, 91370 VERRIERES LE BUISSON, 448859843 RCS Evry.
Aux termes de l'AGE du 26/02/2020, les associés ont décidé, à compter du 26/02/2020 :
- de transférer le siège social à Stella Di Mare, 2B Vigna Majo, 20110 Propriano.
Radiation du RCS de Evry et immatriculation au RCS de Ajaccio.
Président : Monsieur François CHIRON, demeurant Stella Di Mare, 2B Vigna Majo, 20110 Propriano ;
- de modifier la dénomination sociale pour devenir "F.C.T.E Valincu Trading"
- de procéder à une modification de l'objet social qui devient "L'acquisition de tous biens mobiliers ou immobiliers, la gestion et l'administration desdits biens dont la société pourrait devenir propriétaire, sous quelque forme que ce soit, l'emprunt de tous les fonds nécessaires à la réalisation de ces objets et exceptionnellement la vente de biens immobiliers ; l'acquisition, la gestion et l'administration de participations de valeurs mobilières, actions, obligations, bons du Trésor, d'OPCVM, parts ou titres cotés ou non cotés dans toutes sociétés."
Pour avis.

**DOMAINE ABBATUCCI
DISTRIBUTION
Sigle : "D.A.D. "**

**SARL au capital de 50.000 €uros
Siège social : Lieu-dit Chiesale
20140 Casalabriva
499 436 897 RCS Ajaccio**

Aux termes d'une délibération en date du 20/12/2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de « Vieillesse et stockage de vins » et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts comme suit :

* Ancienne mention :

La Société a pour objet :
- Négoce de produits alimentaires et non alimentaires notamment vins et alcools,
- Transformation et commercialisation de produits alimentaires,
- Exploitation de restaurant, gîtes et camping.

* Nouvelle mention :

La Société a pour objet :
- Négoce de produits alimentaires et non alimentaires notamment vins et alcools,
- Transformation et commercialisation de produits alimentaires,
- Exploitation de restaurant, gîtes et camping,
- Vieillesse et stockage de vins.

Pour avis, La Gérance.

N° 25

**SCI VACCAJO
SCI au capital de 1.280,49 €
Siège social :
1, rue Daniel Agostini
20137 Porto-Vecchio
348 072 679 RCS Ajaccio**

MODIFICATIONS

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Alexandre SANTONI, Notaire à Bonifacio (Corse-du-Sud) Bancarello, route de Sartène, en date du 11/03/2020, le capital a été réduit d'une somme de 366 € pour être ramené à la somme de 914,46 € par voie de rachat et d'annulation de parts sociales.
Modification au RCS d'Ajaccio.

N° 26

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 août 2019, la collectivité des associés de la S.A.S. L'ORTU dont le siège social est route de Pinarello, 20144 STE LUCIE DE PORTO-VECCHIO inscrite au R.C.S. D'AJACCIO sous le numéro 383 792 025, a décidé du changement de la dénomination sociale de la société, ainsi que du transfert de son siège social à compter du 31 août 2019. Ces transformations entraînent la publication des mentions suivantes :

* Dénomination sociale :

Ancienne mention : SARL L'ORTU
Nouvelle mention : L'ORTU

* Siège social :

Ancienne mention : Hameau de Sainte-Lucie de Porto-Vecchio, Ldt Pinarello, 20124 Zona
Nouvelle mention : Route de Pinarello, Zona, 20144 SAINTE LUCIE DE PORTO-VECCHIO.
Mention sera faite au RCS d'Ajaccio

**Pour avis,
Le président.**

SECCA

**S. A. S. VALPAT
EXPERTISE AUDIT**

**Zone d'Activités de l'Argile - Voie C
Lot 108 - 06370 Mouans-Sartoux**

AZUR INVEST GROUP

**SARL a à Associée Unique
Au capital de 6.300 €**

**Siège social : Route de Chera
RD 59 - 20146 Sotta
803 041 029 RCS Ajaccio**

AVIS DE MODIFICATIONS

Par décisions en date du 01/03/2020, l'associée unique a décidé de procéder aux modifications suivantes à compter de ce jour :

- Agrément de M. Benoit IMBERTECHE en qualité de nouvel associé ; de ce fait, la société perd sa forme de SARL à associée unique.

- Augmentation du capital social pour le porter de 6.300 € à 10.000 €, par l'émission au pair de 370 parts sociales nouvelles.

- L'objet social de la société devient : Vente de paèterie, de fournitures et mobilier de bureau au détail.

- L'établissement principal est transféré de SOTTA [20146] Route de Chera - RD 59 à MONTAUROUX [83440] 44 Chemin des Cigales.

- La société clôturera désormais son exercice social le 30 juin de chaque année.

Mentions seront faites au RCS d'Ajaccio.

N° 28

**OREZZA - CHARCUTERIE
LA CASTAGNICCIA
SARL à Associé Unique
Au capital de 5.000 €**

**Siège : Alistro - 20230 San Giuliano
537948036 RCS de Bastia**

Par décision de l'AGE du 25/02/2020, il a été décidé de la transformation de la SARL à associé unique en SASU, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, son capital, sa durée et les dates d'ouvertures et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. M. VINCENTI Eric Fiume d'Olmo, Folelli, 20213 PENTA DI CASINCA a cessé ses fonctions de Gérant du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de SASU, la Société est dirigé par M. VINCENTI Eric, Fiume d'Olmo, Folelli, 20213 PENTA DI CASINCA, en qualité de président.

Transmission des actions : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, ou à distance, par voie électronique, dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective trois jours ouvrés au moins avant celle-ci, à zéro heure, heure de Paris.

Mention au RCS de BASTIA.

LES PALMIERS

**Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 €uros
Siège social : Lieu-dit Porto
20150 Ota
RCS Ajaccio 531 360 378**

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 19/03/2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L.227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Le capital social reste fixé à la somme de 10.000,00 euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

Monsieur Victor MARANELLI, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ :
M. Jean-Charles, Maurice, Antoine MARANELLI, demeurant à Lieu-dit Porto, 20150 OTA.

Pour avis, Le Président.



DEPOSEZ
vos annonces à :
al-informateurcorse@orange.fr

N° 30

U CINTU

**Société par Actions Simplifiée
Au capital de 6.000 €uros
Siège social : Chemin de l'Eglise
20167 Afa
797 502 747 RCS Ajaccio**

Aux termes d'une délibération en date du 01/03/2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social aux activités de « Vente à emporter de boissons alcoolisées et non alcoolisées. Vente foraine de tous ces produits » et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts comme suit :

* Ancienne mention :

La présente société par actions simplifiée continue d'avoir pour objet, en France et à l'étranger :

La vente de produits Corses, épicerie fine, articles régionaux, ainsi que la vente de tous produits alimentaires et boissons.

* Nouvelle mention :

La présente société par actions simplifiée continue d'avoir pour objet, en France et à l'étranger :

Vente de produits Corses, épicerie fine, articles régionaux et tous produits alimentaires. Vente à emporter de boissons alcoolisées et non alcoolisées.
Vente foraine de tous ces produits.

Pour avis, Le Président.

LOCATION FIN DE GERANCE

N° 31



Olivier PELLEGRİ
Avocat à la Cour
Port de Plaisance de Toga
Bât. A2 - 20200 Bastia
Tél : 04.95.32.05.85
Fax : 04.95.32.13.35

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia du 07/03/2020, la société ARENA BAR, SARL au capital de 7.622,00 euros, dont le siège social est, 9 Boulevard DE GAULLE, 20200 BASTIA, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia sous le n° 333 843 001.

A confié à : La société LA COMMUNAUTE DE L'ANNEAU, SAS au capital de 500,00 euros, dont le siège social est 3 Boulevard DE GAULLE, 20200 BASTIA, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia, sous le n° 881 916 043,

L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de Restaurant situé à 3 Boulevard DE GAULLE, 20200 BASTIA ;

Pour une durée d'1 an à compter du 09/03/2020 renouvelable ensuite d'année en année par tacite prolongation, sauf dénonciation.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique avis le locataire-gérant.

N° 32



Maître Ugo IMPERIALI
Avocat à la Cour
39, Boulevard Paoli, 20200 Bastia
Téléphone : 04.95.33.46.19
Télécopie : 04.95.38.73.54

La location-gérance que Mr Bruno LUCIANI 8, Bis rue Favalelli, 20200 BASTIA avait consentie à SASU " Le Cristal" 22, rue César Campinchi, 20200 BASTIA, le 12/12/2018, d'un fonds de commerce de débit de boissons livence IV sis et exploité au 22, rue César Campinchi, 20200 BASTIA a pris fin le 11/03/2020.

N° 33

FIN LOCATION GERANCE

Le contrat de location gérance qui avait été consenti par acte SSP en date du 19 décembre 2018 à CARGESE par la SAS BOUCHERIE ROSSI demeurant à Rue REPUBLIQUE, CARGESE 20130 à Mr Claude, Jean VIC demeurant à SANT APPIANU C11, SAGONE 20118, d'un fonds de commerce de Boucherie Traiteur Négoce de tous produits alimentaire à l'enseigne MAISON ROSSI sis et exploité à CARGESE pour une durée de UNE ANNEE à compter du 1er janvier 2019, renouvelable d'année en année par tacite reconduction a pris fin par résiliation amiable le 31 mars 2020.

Pour avis,

N° 34



Olivier PELLEGRİ
Avocat à la Cour
Port de Plaisance de Toga
Bât. A2 - 20200 Bastia
Tél : 04.95.32.05.85
Fax : 04.95.32.13.35

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01/03/2020 à CORTE, la Société LE REFUGE, SARL au capital de 7.622,00 euros, dont le siège social est Vallée de la Restonica, 20250 CORTE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le n° 391 756 111.

A confié à : La Société Le Relais des Lacs, SARL au capital de 13.720,41 euros, dont le siège social est 1, Avenue Jean NICOLI, 20250 CORTE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA, sous le n° 410 357 099.

L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce d'Hotel-Restaurant situé Route de la RESTONICA, 20250 CORTE, connu sous le nom "LE REFUGE" ;

Pour une durée de 3 ans à compter du 01/03/2020.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique avis signé Le Relais des Lacs,
Le locataire-gérant.

**POUR ACCELERER VOS DEMARCHES
PAIEMENT
PAR CARTE BANCAIRE**



SUR PLACE

OU PAR TELEPHONE

N° 35

AVIS

Suivant acte SSP en date du 01/10/2019, il a été décidé de résilier la location-gérance du fonds de commerce de La totalité du fonds de commerce de station-service, vente au détail de carburants et lubrifiants et gaz, vente de produits alimentaires, légumes, fruits, confiseries, boissons à emporter, articles de presse, papeterie, bazar, articles de sport et camping, outillages et accessoires autos et bateaux, appareils électroménagers et chauffage, location et vente de véhicules automobiles neufs ou d'occasion, de bateaux, moteurs marine, engins de plage neufs et d'occasion, la fourniture de services en matière de vérification, mise au point, réglage entretien de véhicules à moteur, sis et exploité lieu dit esigna commune de coggia 20118 SAGONE, consentie depuis le 01/03/2017 par :

RELAIS MON REVE
SARL au capital de 273.000 €, sise lieu-dit aspretto, rn 193 20000 AJACCIO N°440461705 RCS de AJACCIO représentée par Mme CECCALDI Caroline au profit de la société.
LM DISTRIBUTION
SASU au capital de 1.000 €, sise route de murzo 20160 VICO N°828278069 RCS de AJACCIO représentée par M. MALATESTA Ludovic, la résiliation a pris effet à compter du 29/02/2020.

N° 36

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AJACCIO en date du 9 mars 2020,

La société BOULANGERIE DU PARC Société à Responsabilité Limitée au capital de 1500€, dont Siège social est situé 28 Cours Lucien BONAPARTE à 20000 AJACCIO, et immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 484 607 908, représentée par Monsieur Olivier, Paul, Antoine MINICONI a donné à titre de location-gérance à :

La société BOULANGERIE DU PARC BERTHAULT

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1500.00 €, dont le Siège social est situé 28 Cours Lucien BONAPARTE à 20000 AJACCIO, un fonds de commerce d'exploitation des activités de boulangerie, pâtisserie, sandwicherie, confiserie et produits régionaux, représentée par Monsieur Christophe, Dany HERBY, et exploité au 28 Cours Lucien BONAPARTE à 20000 AJACCIO, du 1er avril 2020 au 01 avril 2021, renouvelable par tacite reconduction.

Pour avis, le Président.

DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 37

MARE SERENA
Société Civile Immobilière
En liquidation

Au capital de 1000 euros
Siège social : Résidence Roc'Alivu,
Tabaccone, 20140 Serra Di Ferro

Siège de Liquidation :
Résidence Roc'alivu, Tabaccone
20140 Serra Di Ferro
518 820 808 RCS Ajaccio

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'A.G.E. réunie le 31/12/2019 au Résidence Roc'Alivu, Tabaccone, 20140 SERRA DI FERRO a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Michel, Jean, Victor BARTOLI, demeurant Résidence Roc' Alivu, Tabaccone, 20140 SERRA DI FERRO, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 38

C3DM,
SAS en liquidation
Au capital de 2000 €
Siège social :
sis Lieu-dit Bonifazincro
Route de Porra
à Porto-Vecchio (20137)
820807436 RCS Ajaccio

Par PV d'AGO du 30.09.2019, les actionnaires ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, et a constaté la clôture des opérations de liquidation. Radiation au RCS d'Ajaccio.

N° 39

MARE SERENA

Société Civile Immobilière
En liquidation

Au capital de 1000 euros
Siège social : Résidence Roc'Alivu,
Tabaccone, 20140 Serra Di Ferro
518 820 808 RCS Ajaccio

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

L'A.G.E. réunie le 31/12/2019 de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Michel, Jean, Victor BARTOLI, demeurant Résidence Roc' Alivu, Tabaccone, 20140 SERRA DI FERRO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Résidence Roc'Alivu, Tabaccone, 20140 SERRA DI FERRO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au R.C.S.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 40

"LES 3 B"
SARL au capital de 7.500 €
Siège : Gorgaccia, 20253 Barbaggio
448281683 RCS de Bastia

Par décision de l'AGE du 17/03/2020, il a été décidé d'approuver les comptes de liquidation, donné au liquidateur M. BENHAIM HENRI 30 CHEMIN DE LA CALA VITA, 20200 SAN MARTINO DI LOTA, quitus de sa gestion et décharge de son mandat et constaté la clôture de liquidation au 17/03/2020. Radiation au RCS de BASTIA.

N° 41

SCI HUBERT
Société Civile au capital de 152.499 €
Siège social :
Falatte, 7 Domaine de Spérone
20169 Bonifacio
353 718 224 R.C.S. Ajaccio

Suivant AGE du 01/02/2020, les associés ont ;

- décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 01/02/2020 ;

- nommé M. Jean-Marie Hubert, ancien gérant, demeurant 52 rue de Bourgogne 75007 Paris, liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif ;

- fixé le siège de liquidation au siège social, adresse de correspondance où doivent être notifiés tous les actes et documents concernant la liquidation ;
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la dissolution et à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le Liquidateur.

**EXTRAIT
DE JUGEMENT**

N° 42

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 17/03/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

CorsicaMarket "CM" [SARL]
Lieu-dit Diceppo - 20244 San Lorenzo
Activité : Distribution de produits dans le secteur CHR (Cafés, Hôtels, Restaurants)
RCS Bastia : B 750 901 316, 2012 B 206
Date de cessation des paiements : 17/09/2018

Liquidateur :
SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :
<https://www.creditors-services.com>

**Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.**

N° 43

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 17/03/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Corse Informatique Développement
"Corsidev" [SARL]
Avenue de la Libération
Imm. Le Béarn - 20600 Bastia

Activité : Informatique
RCS Bastia : B 443 203 718, 2002 B 150
Date de cessation des paiements : 31/12/2019

Liquidateur :
SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :
<https://www.creditors-services.com>

**Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.**

N° 44

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 17/03/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

Cinquini [SASU]
"L'Atelier" ZI de Bastia
Lieu-dit Pastoreccia - 20600 Bastia
Activité : Boulangerie - Pâtisserie
RCS Bastia : B 810 961 482, 2015 B 229

Liquidateur :
Jean-Pierre CELERI
22, Cours Napoléon
20000 Ajaccio

**Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.**

N° 45

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 17/03/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Résolution du Plan de Redressement et l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Forza Communication [SARL]
Villa Rose - Village - 20242 Noceta
Activité : Communication - Edition Presse
- Site audio-visuel - Événementiel
RCS Bastia : B 523 904 415, 2010 B 339
Date de cessation des paiements : 09/01/2020

Liquidateur :
SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

**Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.**

N° 46

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 24/03/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Sauvegarde à l'égard de :

Dusty Rose Saloon, Corsicamotorcycles
Location [SARL]
Rond Point de Tragone - RN 193
20620 Biguglia

Activité : Location, vente, réparation de motos - Grande restauration - Débit de boissons
RCS Bastia : B 789 790 508, 2012 B 511
Mandataire Judiciaire :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

**Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.**

N° 47

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 17/03/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

Albertini Jean François
Place du Village
Ld Piedladera
Vescovato
20215 Loreto di Casinca

Activité : Débit de boissons - Restaurant
RCS Bastia : A 503 234 270, 2008 A 98

Liquidateur :
SELARL BRMJ
[Me Bernard ROUSSEL]
RN 193 - Lieu-dit Canale
20600 Furiani

**Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.**

N° 48

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 24/03/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

CAP Piscine Ouvrage [SAS]
Lieu-dit Canale - 20600 Furiani
Activité : Vente et pose de piscine, jacuzzi et matériel de piscine

RCS Bastia : B 817 757 685, 2016 B 27
Date de cessation des paiements : 13/04/2019

Liquidateur :
SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

**Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.**

N° 49

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 17/03/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Aparicio Véronique Andrée
"MJTEA" - RN 198 - Espace Pasqualini
20230 San Giuliano

Activité : Salon de coiffure mixte
RM : N° 438 671 695 [186.09.2B]
Date de cessation des paiements : 23/12/2019

Mandataire Judiciaire :
SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

**Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.**

N° 50

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 17/03/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

P.C.D.A [Plafond-Cloison-Doublage Azuréen]
[SARL] - Route de Cardo
Terrasses de Cardo - Villa 5
20200 Bastia

Activité : Maçonnerie générale et gros oeuvre du BTP à Bastia 20200, 11 Chemin de Monsérato

RCS Bastia : B 443 761 119, 2006 B 283

Liquidateur :
SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

**Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.**

N° 51

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 17/03/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Santini Antoine - "Aria Marina"
20221 Santa Maria Poggio

Activité : Restaurant [GR]
RCS Bastia : A 381 151 463, 2015 A 252
Date de cessation des paiements : 20/12/2019

Mandataire Judiciaire :
SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

**Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.**

N° 52

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 17/03/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

DC Company [SASU]
3, Avenue Charles de Gaulle
94470 Boissy-Saint-Léger

Activité : Gestion et exploitation des droits marketing à l'image et de marques attachés et appartenant à des sportifs ou personnalités publiques

RCS Bastia : B 817 998 867, 2016 B 50 [Radié]

RCS Créteil : B 817 998 867, 2020 B 1760
Date de cessation des paiements : 08/01/2020

Mandataire Judiciaire :
SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

**Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.**

N° 53

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 17/03/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

SAS SML BTP [SAS] - Espace Casatorra
Ld Paradisa - RN 193 - 20620 Biguglia

Activité : Gros oeuvre et second oeuvre, travaux du bâtiment
RCS Bastia : B 790 210 058, 2013 B 2

Liquidateur :
SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

**Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.**



N° 54

AVIS D'ATTRIBUTION**PROCEDURE NEGOCIEE
AVEC MISE EN CONCURRENCE PREALABLE****ENTITE ADJUDICATRICE****MONTANT SUPERIEUR AU SEUIL DE 443.000 € HT****CCI2B/DC/2019.062****NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :**

En application du décret n°2019-885 du 22 août 2019, et de son arrêté de tutelle, la CCIC est subrogée dans tous les droits et obligations de la CCIT de Bastia, pour les contrats de droit public et de droit privé en cours à la date du 31 décembre 2019.

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse

Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tél : 04.95.54.44.44

CORRESPONDANT :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse

Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tél : 04.95.54.44.44

Type de pouvoir Adjudicateur / Entité Adjudicatrice : Etat

Principales(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/activités Aéroportuaires

Objet de l'accord cadre :

Appel à candidature pour la maintenance des installations d'automatismes des aéroports de Bastia-Poretta et Calvi Sainte Catherine.

Durée de l'accord cadre : 5 ans

Lieux d'exécution :

* Aéroports de Bastia-Poretta et de Calvi Ste Catherine

Nomenclature Européenne CPV : 50324100-3/Services de maintenance de systèmes

Mode de dévolution de l'accord cadre :

Afin de susciter la plus large concurrence, l'Entité Adjudicatrice passe le marché en lots séparés. Les opérateurs économiques peuvent soumissionner pour un seul ou plusieurs lots. La présente procédure regroupe 2 (deux) lots :

* Lot n°1 : Aéroport de Bastia-Poretta

* Lot n°2 : Aéroport de Calvi-Sainte Catherine

Mode de passation de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable - définie par les articles L.1 à L.6, R2113-1, R2161-21, R2161-22, R2161-23, R2162-2 al.2, R2162-4 - 3° et R2162-13 et R.2162-14 du Code de la Commande publique.

L'Entité adjudicatrice, par application des dispositions de l'article R.2161-23 du Code de la Commande Publique pourra attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales sans négociation.

L'accord cadre est à bons de commande et mono attributaire.

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article R.2162-2 al.2 du Code de la Commande Publique et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination.

Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce a décidé de passer un accord cadre pour le lot 1 :

Sans montant minimum annuel ni maximum annuel.

La Chambre de Commerce a décidé de passer un accord cadre pour le lot 2 :

Sans montant minimum annuel ni maximum annuel.

Critères de jugement des offres de l'accord cadre :

Prix : 60 % ;

Valeur technique : 40 % ;

Un mémoire technique précisera les dispositions que l'entreprise propose pour l'exécution des prestations pour chaque lot de ce marché, à savoir :

* La méthodologie adoptée pour la réalisation des prestations décrites dans le CCTP ;

* Les moyens humains dédiés à réalisation des prestations décrites dans le CCTP ;

* Les qualifications des personnels dédiés à la réalisation des prestations décrites dans le CCTP ;

* La liste exhaustive des pièces de rechange avec le nom du fabricant et les délais de livraison ;

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet d'une publication simultanément au JOUE, BOAMP et sur le JAL l'Informateur Corse le 26 Juillet 2019.

Nombre de candidatures et d'offres reçus :

Lot 1 : 1

Lot 2 : 1

Nombre d'offre reçue :

Lot 1 : 1

Lot 2 : 1

Nom et adresse de l'attributaire :

Lot 1 : AUTOMATISMES CORSE

RN 193 - Valrose
20290 Borgo

Lot 2 : AUTOMATISMES CORSE

RN 193 - Valrose
20290 Borgo

Date de notification de l'accord cadre : 12 décembre 2019

Lot 1 : 12 décembre 2019

Lot 2 : 12 décembre 2019

.../...

Prix de l'accord cadre :

Lot 1 : Accord Cadre à bons de commande sans minimum et sans maximum annuel.

Le montant forfaitaire annuel de l'offre retenue est de 19.161 euros HT

Lot 2 : Accord Cadre à bons de commande sans minimum et sans maximum annuel.

Le montant forfaitaire annuel de l'offre retenue est de 9.476 euros HT

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Departement Juridique et Affaires Generales

Tel : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comite Consultatif Interregional de Reglement Amiable des Litiges, Place Felix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

le Tribunal Administratif de Bastia qui peut être saisi par l'application Telerecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

* D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif [C.J.A.] et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre.

* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif [C.J.A.] et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité.

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents evincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique.

Date d'envoi au JOUE, le 17 Mars 2020

Date d'envoi du présent avis : Le 17 Mars 2020

Jean Dominici, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse.

N° 55

**COMMUNE DE FIGARI****AVIS RECTIFICATIF**

Date de l'Avis initial : Mercredi 26 Février 2020

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Commune de FIGARI - Mairie de FIGARI

Place des Magnolias - 20114 FIGARI

TEL : 04.95.71.00.23

MAIL : mairie.figari@wanadoo.fr

Type de marché : Marché de travaux

Objet du marché : Création d'une nouvelle station d'épuration pour le hameau de TARABUCETTA

<< Filtres plantés de roseaux de type vertical non saturé - saturé avec zone de rejet végétalisée >>

Capacité nominale : 125 EH

Capacité de pointe : 250 EH

Procédure de passation : Procédure Adaptée en application de l'article R2123-1 du code de la commande publique.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Valeur technique de l'offre : 40 %

- Prix des prestations : 50 %

- Délais des prestations (études + exécution) : 10%

Durée prévisionnelle (études + exécution) : 6 mois

Date prévisionnelle de début des prestations d'étude : A définir

Date prévisionnelle de début des prestations d'exécution : A définir

Renseignements techniques :

Bureau d'études TPA environnement

Résidence impériale - Bâtiment C2

Rue des Anémones - 20090 AJACCIO

Tel : 04.95.52.92.08 / Portable : 06.83.93.19.51

Mail : jean-paul.vivier@tpae.fr

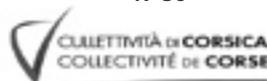
Renseignements administratifs : Commune de FIGARI

Date limite de remise des offres : Lundi 01 Juin 2020 à 12h

Date d'envoi du présent avis à la publication : Mardi 24 Mars 2020

Téléchargement du DCE : <http://www.klecoon.com>

N° 56

**AVIS D'INFORMATION**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse

22 Cours Grandval, BP 215

20187 AJACCIO CEDEX 1.

Tél : +33 495516464. Fax : +33 495516621.

Courriel : commande.publique@isula.corsica.

Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Analyse des pratiques professionnelles dans le cadre de la politique d'action sanitaire et sociale de la Collectivité de Corse [6 lots].

Numéro de référence : 2020-10DF-0077

Date limite de remise des offres : 15/05/2020 à 11h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation : Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.info>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 16/03/2020

AVIS D'ATTRIBUTION

Appel d'offres ouvert

Montant supérieur au seuil de 144.000 € HT

CCI2B/DET/2019.044

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
 En application du décret n°2019-885 du 22 août 2019, et de son arrêté de tutelle, la CCIC est subrogée dans tous les droits et obligations de la CCIT de Bastia, pour les contrats de droit public et de droit privé en cours à la date du 31 décembre 2019.

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
 Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
 20293 Bastia Cedex
 Tel : 04.95.54.44.44

Correspondant :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
 Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
 20293 Bastia Cedex
 Tel : 04.95.54.44.44

Type de pouvoir Adjudicateur / Entité Adjudicatrice : Etat

Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques

Objet de l'accord cadre :

Service d'assistance technique et financière relative à la définition et la conduite

de projets européens de coopération transfrontalière

Durée de l'accord cadre : 1 an renouvelable 3 fois.

Lieux d'exécution : Hôtel Consulaire

Nomenclature Européenne CPV : 71356200-0 / Services d'assistance technique

Mode de dévolution de l'accord cadre :

Le pouvoir adjudicateur a décidé de déroger à la règle de l'allotissement défini à l'article R2113-1 du Code de la Commande publique car celui-ci est de nature à rendre techniquement difficile et financièrement plus coûteux l'exécution des prestations.

Mode de passation de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert - définie par les articles L.1 à L.6, R2113-3, R2124-1; R2161-2, R2161-3, R2161-4, R2161-5, R2162-2 al.2, R2162-4 -3°, R 2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande publique

Accord cadre à bons de commande :

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article R2162-2 al.2 du Code de la Commande publique et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination. Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce a décidé de passer un accord cadre sans montant minimum annuel ni maximum annuel.

Critères de jugement des offres de l'accord-cadre :

Les offres seront examinées selon les critères suivants :

* Le prix journalier et montant global de chaque phase d'assistance (40 %)

Phase d'assistance technique opérationnelle à la définition et à la mise en œuvre

Phase d'assistance technique administrative et financière au suivi du projet

* Le dossier technique (60%) au regard de :

Des moyens humains prévus pour chaque phase mission d'assistance

De la méthodologie utilisée pour une mission d'assistance technique opérationnelle d'un appel à projet, et pour une mission d'assistance technique administrative et financière à un appel à projet du planning prévisionnel et de la durée d'élaboration pour une mission d'assistance technique opérationnelle d'un appel à projet, et pour une mission d'assistance technique administrative et financière à un appel à projet

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet d'une publication simultanément : au JOUE, BOAMP et au JAL l'Informateur Corse le 15 mai 2019

Nombre de candidature et offre reçue : 2

Nom et adresse de l'attributaire :

SCOP-ARL CONSEIL DEVELOPPEMENT INNOVATION :
 11, rue Marcel Paul - 20200 BASTIA

Date de notification de l'accord cadre : 7 août 2019

Prix de l'accord cadre :

La Chambre de Commerce a décidé de passer un accord cadre sans montant minimum annuel ni maximum annuel.

Le coût global pour une assistance technique opérationnelle pour réponse à un projet est de 8400 € HT

Le coût global pour une assistance technique administrative et financière pour un projet est de 11.580 € HT

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales
 Tel : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

le Tribunal Administratif de Bastia qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr :

* D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif [C.J.A.] et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre. .../...

* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif [C.J.A.] et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique

Date d'envoi au JOUE, le 18 MARS 2020

Date d'envoi du présent avis : 18 MARS 2020

Jean Dominici,

Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse.

N° 58

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

NATURE DU MARCHÉ : Marché public de travaux

POUVOIR ADJUDICATEUR :

Commune de Rogliano
 Monsieur le Maire
 Mairie - 20247 Rogliano
 04 95 35 42 04
mairiederogliano@orange.fr

Adresse du profil d'acheteur (URL) : <http://www.dematis.com>

OBJET DU MARCHÉ : Port de plaisance de Macinaggio, dragage de la passe d'entrée.

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES : Dragage de 6000 mètres cubes de matériaux.

CRITERES D'ATTRIBUTION : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges.

PROCEDURES :

Type de procédure : Procédure adaptée.

Conditions de délai :

Date limite de réception des candidatures : 30 / 03 / 2020 à 17 h 00

Délai minimum de validité des offres : 90 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Retrait du dossier : Le retrait du dossier de consultation se fait par téléchargement sur la plate-forme de dématérialisation (<http://www.dematis.com>), sous la référence : Macinaggio, dragage 2020

PROCEDURES DE RECOURS :

Tribunal Administratif de Bastia
 Villa Montepiano
 Route Départementale 231,
 20407 Bastia
 Téléphone : 04 95 32 88 66
 Courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr

DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION : 16 / 03 / 2020 à 17h

N° 59

AVIS D'ATTRIBUTION

DÉPARTEMENT DE PUBLICATION : 20 CORSE-DU-SUD

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Cté Cnes de l'Alta-Rocca

Objet du marché : Préparation et livraison de repas en liaison froide pour les besoins de la communauté de communes de l'alta rocca

Type d'avis :

Avis d'attribution

Type de procédure :

Procédure adaptée

Catégorie :

Fourniture

Support(s) de parution :

<http://www.e-marchespublics.com>

Autres informations :

Marché totalement infructueux

N° 60

AVIS D'ATTRIBUTION

DÉPARTEMENT DE PUBLICATION : 20 CORSE-DU-SUD

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Cté Cnes de l'Alta-Rocca

Objet du marché : Achat d'un véhicule léger frigorifique (froid positif) de type 4*4

Type d'avis :

Avis d'attribution

Type de procédure :

Procédure adaptée

Catégorie :

Fourniture

Support(s) de parution :

<http://www.e-marchespublics.com>

Autres informations :

Marché totalement infructueux

AVIS D'ATTRIBUTION

Procédure négociée avec mise en concurrence préalable

Entité Adjudicatrice

Montant supérieur au seuil de 443.000 € HT

CCI2B/DC/2019.002

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

En application du décret n°2019-885 du 22 août 2019, et de son arrêté de tutelle, la CCIC est subrogée dans tous les droits et obligations de la CCIT de Bastia, pour les contrats de droit public et de droit privé en cours à la date du 31 décembre 2019.

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Type de pouvoir Adjudicateur / Entité Adjudicatrice : Etat

Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/activités aéroportuaires.

Objet du marché :

Appel à candidature pour une mission de maîtrise d'œuvre destinée à l'ensemble des travaux nécessaires à la gestion des ruissèlements de la zone coté piste de l'aéroport de Bastia-Poretta

Lieux d'exécution : Aéroport de Bastia Poretta

Nomenclature Européenne CPV : 71000000-8 : Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection

Mode de dévolution du marché :

L'Entité Adjudicatrice a décidé de déroger à la règle de l'allotissement.

Par nature, la mission « loi MOP » ne peut être allotie.

Mode de passation du marché :

Le marché public est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable - définie par les articles 1er, 1211, 26, 341a, 74et 90 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Critères de jugement des offres :

* Prix : 40 % ;

* Valeur technique : 60 % ;

Un mémoire technique précisera les dispositions que l'entreprise propose pour l'exécution des prestations du présent marché, à savoir :

* La méthodologie adoptée pour chacune des phases de la mission ;

* La méthodologie adoptée pour chacune des phases de la mission ;

* Le nombre de visites ;

* Références sur l'application de la loi sur l'eau ;

* Un planning prévisionnel faisant apparaître de manière détaillée les durées de chaque phase ;

* Délai global de réalisation.

L'avis de marché a fait l'objet d'une publication simultanément au JOUE, BOAMP et sur le JAL l'Informateur Corse : le 31 janvier 2019

Nombre de candidature reçue : 5

Nombre d'offres reçues : 2

Date de notification du marché : 12 décembre 2019

Nom et adresse de l'attributaire :

TPF INGENIERIE SAS
Bureau de Nice
208/2012 Boulevard du Mercantour
CS 81061 - 06201 NICE Cedex

Prix du marché : 85.650 € HT.

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales
Tel : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

le Tribunal Administratif de Bastia qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr :

* D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif [C.J.A.] et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre.

* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif [C.J.A.] et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique

Date d'envoi au JOUE, le 19 MARS 2020

Date d'envoi du présent avis : 19 MARS 2020

Jean Dominici, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse.

AVIS RECTIFICATIF DU 23/03/20

OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE

M. le Directeur

Avenue Paul Giacobbi

BP 678 - 20601 BASTIA - Cedex

Tél : 04 95 30 93 93 - Fax : 04 95 30 50 29

mèl : direction@oehc.fr

web : <http://www.oehc.fr>

Référence : 2020-008-SI

Objet : Remplacement du 600 mm sur la commune d'Antisanti

Remise des offres :

au lieu de : 16/04/20 à 12h00 au plus tard.

lire : 15/05/20 à 12h00 au plus tard.

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.oehc.fr>

Tel : 07.78.90.57.11

- * Remise en état après travaux
- * Entretien espaces verts
- * Entretien vitreries

Mail : corsea.nettoyage@laposte.net

- * Entretien de Bureaux
- * Entretien de copropriétés



Corséa Nettoyage
Un autre regard sur la propreté

N° 63

VENTE AUX ENCHERES

Il sera procédé à la mise en vente aux enchères publiques de l'immeuble suivant :

Deux parcelles de terre sur le territoire de la Commune d'OLMETO [20113] (Corse du Sud), Lieu-dit « TENUPELLA », cadastrées :

- Section F n° 156, d'une surface de 05 a 00ca

- Section F n° 661, d'une surface de 46 a 05ca.

A l'Audience du JUGE DE L'EXECUTION DU TRIBUNAL JUDICIAIRE D'AJACCIO (Corse-du-Sud)

Le MERCREDI 15 AVRIL 2020 à 8 heures 30

MISE A PRIX : 197.000,00 Euros

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire d'AJACCIO ou au Cabinet de l'Avocat du poursuivant : Maître Julia TIBERI, membre de la SELARL BOZZI-TIBERI-BATTINI - 4 Bd Masseria - 20000 AJACCIO.

DERNIERES MINUTES

N° 64



SCP MAMELLI

Notaires

20217 Saint-Florent

Tél : 04.95.37.06.00

scp.mamelli@notaires.fr

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Suivant testament olographe en date du 23 février 2004,

Mademoiselle Geneviève, Yvette DESJOURS, en son vivant retraitée, demeurant à OLETTA [20232] Valle I Peri.

Née à MARZY [58180], le 31 mars 1931.

Décédée à AUBENAS [07200], le 13 mars 2019.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un acte de dépôt le 25 juin 2019 et d'un acte de contrôle de saisine le 11 mars 2020, reçus par Maître Vannina MAMELLI, Officier public, Notaire à SAINT-FLORENT, desquels il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. .../...

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Vannina MAMELLI, notaire à SAINT-FLORENT [20217], référence CRPCEN : 20040, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de BASTIA de l'expédition de l'acte de contrôle de la saisine.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.



N° 65

AVIS

Par décision du TJ de BASTIA en date du 17/09/2019 la Directrice régionale des finances publiques, 2 ave de la Grande Armée, BP410 20191 Ajaccio cedex, a été nommée curatrice de la succession vacante de Mme MOGLIONI Antoinette décédée le 27/01/2018 à BASTIA [2B]. Réf. 02080554493. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Ventes, cessions d'entreprises
et fonds de commerce.
Actulégaes.fr publie chaque
jour les meilleures opportunités.

Actulégaes.fr, avec votre journal

Actulégaes.fr

Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises

La sélection de la rédaction

Quand le mauvais temps sanitaire entraîne fermetures de lieux de culture et vie plus sédentaire, il est bon de découvrir ou de redécouvrir livres, films et séries...

La vie mode d'emploi

Grand spécialiste s'il en fut des objets littéraires inclassables, Georges Perec a réussi avec ce «romans» [c'est le sous-titre] un tour de force herculéen. Parue en 1978, cette œuvre fait visiter au lecteur simultanément chaque pièce d'un immeuble parisien, les existences de ses habitants présents et passés et toutes les formes d'expression écrite, du poème au problème d'échecs en passant par le roman d'aventures et la recette de cuisine. Pour parvenir à ses fins, à cette exhaustivité géographique et littéraire, l'auteur s'était fixé un nombre précis de contraintes, et son œuvre obéit de manière rigoureuse à certains algorithmes. Cette précision mathématique n'a pourtant valeur que d'anecdote, tant le résultat fait passer cette construction bien loin après le plaisir pris à sauter d'un chapitre à l'autre sans forcément les lire à la suite, seul le dernier étant à réserver pour la fin. Intrigue mêlant faussaires et milliardaire, angoisses de consommateurs pris à la gorge par une cascade de contretemps, aquariste médiocre autant que fortuné, fêtards coincés dans l'ascenseur, objets bizarres, rêves éveillés, réminiscences de lectures... *La vie mode d'emploi* offre le condensé -relatif, la bête fait tout de même 600 pages sans les annexes- de milliers de vies réelles ou imaginées dans ce qu'elles peuvent avoir d'épique, de tragique et de dérisoire. ■ EP

Disponible en version e-book et Kindle



Reprise des activités de plein air

Ça se passe sur une île où le parfum enivrant de l'immortelle se mélange avec celui des embruns, où les vagues marines se confondent parfois avec les déferlantes de la vie. Ça se passe sur l'île d'Oléron. Là-bas, vivent Christophe, Philippe, Mickaël, trois générations d'hommes. Ensemble, ils parlent de livres, de dunes, de cuisine, de leurs absentes mais surtout ils se découvrent en partageant leurs doutes, leurs attentes et leurs envies.

Un roman de Jean-Claude Lalumière où la poésie du texte exprime la réalité îlienne de ces hommes un peu perdus. Une lecture qui en plein confinement permet de prendre l'air avant d'envisager, plus tard, notre propre reprise d'activité. ■ DP

Disponible en version e-book et Kindle



COUP DE CŒUR

La Jungle chez moi

En temps ordinaire, Gallica, le site de la Bibliothèque nationale de France [gallica.bnf.fr], est déjà une précieuse adresse. Cette bibliothèque numérique propose plus de 6 millions de documents : revues, cartes, manuscrits, partitions, enregistrements sonores, affiches, livres anciens scannés, ouvrages disponibles au format numérique... En cette période de confinement, sa fréquentation est chaleureusement recommandée. D'autant que Gallica ne dispense pas uniquement des trésors de savoir. Elle met également à notre disposition de quoi s'occuper, faire un peu de travail manuel, en famille par exemple, pour mettre en pratique le précepte qui veut que la main pacifie l'esprit. Et puisque nous sommes quelques-uns à nous demander que faire de ces autorisations de sorties imprimées par avance et déjà obsolètes, pourquoi ne pas tenter de recycler ce papier en y imprimant au verso les patrons à découper et plier (sans collage!) de *La jungle chez moi*. Huit dessins de l'illustrateur Turenne Chevallereau qui, pour la petite histoire, réalisa à la fin des années 1940 le logo du maroquinier Longchamp (un cheval lancé au galop), à imprimer et mettre en forme. Eléphant, panthère noire, girafe... des espèces désormais menacées voire en voie d'extinction, trop souvent sacrifiées sur l'autel du consumérisme, ne pourront s'empêcher de penser certains d'entre nous. À raison. Il faudra savoir s'en souvenir plus tard, afin de faire en sorte non pas que «*tout redevenue comme avant*» mais peut-être pour que nous puissions repenser une manière d'être «*un peu moins stupides et nocifs qu'avant*»? D'ici là, les animaux de papier nous tiendront compagnie, avant, qui sait, de nous tenir lieu de pense-bête. ■ EM

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8556538q>



ÉCOUTER OU RÉÉCOUTER

Tour du monde en musique libre

Si elle est réputée adoucir les mœurs, la musique offre en outre une fenêtre sur un monde bien éloigné des séries, réseaux sociaux et autres JT anxiogènes. Pour découvrir, retrouver ou faire découvrir l'opéra et la musique classique, peut-on trouver mieux que les pièces mises à disposition ou diffusées gracieusement par les plus grands orchestres et opéras du monde? Ils ont quasiment tous adopté la phrase que la Fenice, un des plus fameux d'entre eux, arbore sur la page d'accueil de son site: «Restez à la maison, nous venons chez vous!»

À vos écouteurs pour un long voyage autour du globe ■ EP



Gran Teatro La Fenice: <https://www.youtube.com/user/TeatroFeniceVenezia>

Teatro Massimo Palermo: <https://www.youtube.com/user/tmassimopa>

Teatro Regio Torino: <https://www.youtube.com/user/TeatroRegioTorino>

Metropolitan Opera: <https://www.youtube.com/user/MetropolitanOpera>

Opéra de Munich: <https://www.youtube.com/user/BayerischeStaatsoper>

Sydney Opera House: <https://www.youtube.com/user/SOHfestival>

Teatro Comunale di Bologna: <https://www.youtube.com/user/comunalebologna1>

Opéra de Paris: operadeparis.fr, [france.tvculturebox](https://www.youtube.com/channel/UC9gzzb7bArfKJdbMyR-wD9g)

Orchestre Philharmonique de Vienne: <https://www.youtube.com/channel/UC9gzzb7bArfKJdbMyR-wD9g>

Orchestre Philharmonique de Berlin: <https://www.youtube.com/user/BerlinPhil>

JOUER

Covert front

Nous sommes en 1904, mais dans un monde parallèle au nôtre, aussi les événements auxquels vous êtes confronté diffèrent quelque peu de ce que nous savons de l'Histoire. Ainsi, dans ce monde-là, la Première Guerre mondiale a déjà commencé, en raison d'évolutions techniques survenues dès le milieu du XIX^e siècle. Vous voilà dans la peau de Kara, une brune espionne bien plus «badass» que Mata Hari. La mission qui vous a été confiée est de tenter de retrouver un scientifique, le général Karl von Toten, ou à tout le moins d'en savoir davantage sur sa disparition. Il va donc falloir s'infiltrer, ruser, fouiller, faire fonctionner ses méninges pour résoudre quelques énigmes ou craquer quelques codes... et le cas échéant, faire parler la poudre, se servir de ses poings ou savoir faire décoller un biplan. Conçu comme une sorte de roman graphique en quatre chapitres dont vous seriez le héros (ou plutôt l'héroïne) Covert Front est un jeu d'espionnage de type «pointer-cliquer» créé (sur un scénario de Karol Konwerski) par le développeur Mateusz Skutnik, également graphiste, architecte et réalisateur de courts-métrages d'animation. Un jeu «léger» dans la mesure où il ne requiert aucune installation particulière, ne vous embarque pas pour des heures et des heures d'écran et procure juste ce qu'il faut de tension et de suspens sans vous mettre complètement sur les nerfs. De plus, s'il ne date certes pas d'hier, puisqu'il a été lancé en 2007 [autant dire le Pliocène!] et si son graphisme dépouillé ne sera pas du goût de tous, ce jeu ne manque pas de charme, avec son ambiance justement proche de celle des films des années 1920. Ceux qui, n'ont aucun problème avec les labyrinthes, la claustrophobie, les constructions et récits en abîme, les casse-tête et les évasions quasi-impossibles pourront s'essayer à la série Submachine, du même Mateusz Skutnik. Mais est-ce bien le bon moment? ■ EM

www.mateuszskutnik.com



CARNETS DE BORD

Des rues vides, une statue et quelques polémiques

par **Béatrice HOUCHARD**

Journaliste successivement à La Nouvelle République du Centre-Ouest, La Vie, Le Parisien, Le Figaro et L'Opinion. Spécialiste de politique, passionnée de cyclisme et d'opéra.

Auteur notamment de

À quoi servent les députés? (Larousse, 2008),

Le Fait du Prince (Calmann-Lévy, 2017),

Le Tour de France et la France du Tour (Calmann-Lévy, 2019).



Les rues sont vides. La France est vide. Comme l'Italie, l'Inde, la Californie, New-York, l'Argentine ou la Bavière. Plus de trente pays aux populations quasi-invisibles. On entend davantage le chant des oiseaux que le bruit des voitures et celui des avions, devenus rares. Près de deux milliards d'habitants seraient ainsi confinés chez eux, tentant de s'occuper, de télétravailler, d'aider aux devoirs des enfants, de trouver des passions nouvelles dans les livres, les films, la musique.

On se croirait dans un film de science-fiction juste après ou juste avant la catastrophe. Confinés, les populations attendent que ça passe. Vont acheter le pain, promènent le chien, gardent les distances de sécurité à la caisse du supermarché, ne pouvant s'empêcher parfois de regarder d'un œil soupçonneux celui ou celle qui a la malchance d'éternuer à ce moment-là. On ne sort plus sans son «*attestation de déplacement dérogatoire*», dûment datée et signée.

Dans certaines villes, un drone survole les habitations, avec une voix mystérieuse: «*Vous n'avez rien à faire dans cette zone. Restez chez vous!*» Un film de science-fiction, vraiment, pendant que dans les hôpitaux la course contre la maladie et contre la mort est bien réelle. Il faudra dédier au monde de ce début d'année 2020 ce vers de Baudelaire: «*Le printemps adorable a perdu son odeur*»...

«UN CHEF, C'EST FAIT POUR CHEFFER»

Pour polémiquer, on attend la fin de l'épidémie ou on commence tout de suite? On imagine mal la France cesser de polémiquer, pour peu que le confinement dure quatre, cinq ou six semaines (et peut-être ces délais sont-ils optimistes!) Le président de la République ayant annoncé, dès le 16 mars, que le second tour des élections municipales était reporté sine die, la première polémique est politique. Fallait-il reporter les élections dès avant le premier tour? Après coup, la réponse est simple: c'est «oui», évidemment! Mais, si l'on est honnête, la décision [annoncée le 12 mars] de les maintenir n'a pas scandalisé tout le monde. Passons sur les responsables politiques eux-mêmes. Mais les médecins les plus sérieux, à commencer par le professeur Philippe Juvin, avançaient qu'il n'était

pas plus dangereux d'aller au bureau de vote [en prenant toutes les précautions d'usage] que de se ruer au supermarché. L'argument était convaincant.

Mais les événements vont très vite et l'on s'aperçoit que tout le monde, des responsables aux simples citoyens, change aussi vite d'opinion en fonction des informations reçues et des statistiques indiquant le nombre de malades. C'est humain. On a bien vu un éminent médecin parisien mettre en garde Emmanuel Macron contre une pandémie redoutable, quelques jours après avoir minimisé celle-ci, déclarant qu'il ne renoncerait pas à des vacances en Italie, où il devait même y avoir des prix intéressants!

Le premier tour a donc eu lieu, attirant aux urnes 45% des électeurs inscrits, mais il semble maintenant qu'une inquiétude monte: combien de présidents de bureaux de vote et d'assesseurs vont-ils développer la maladie dans les jours qui viennent? S'il devait y en avoir beaucoup et si certains devaient en mourir, on passerait de la polémique au scandale pour «*mise en danger de la vie d'autrui*».

Ce n'est pas simple de diriger un pays. Mais, comme le disait Jacques Chirac, «*un chef est fait pour cheffer*». Emmanuel Macron a donc «cheffé» en maintenant ce premier tour. Qu'il l'ait fait sous la pression d'Edouard Philippe, de Gérard Larcher ou de Christian Jacob ne revêt aucune espèce d'importance. En dernier ressort, c'est lui le chef. En d'autres circonstances, François Hollande avait découvert la solitude du pouvoir. En janvier 2015, alors que les frères Kouachi sont retranchés à Dammartin-en-Goële et que se déroule porte de Vincennes la prise d'otages de l'Hyper Cacher par Amédée Coulibaly, les forces de l'ordre envisagent de se livrer à un double assaut. Mais l'avocate de Coulibaly veut tenter une médiation en se rendant sur place. C'est le président de la République qui doit donner ou non le feu vert à l'assaut. François Hollande se lance dans un tour de table pour prendre l'avis de chacun des ministres et hauts-fonctionnaires présents. Tout le monde ne donne pas la même réponse. Alors le Premier ministre Manuel Valls se tourne vers le président: «*Peu important nos avis. C'est toi qui prends la décision.*» La décision est prise de se livrer à un double assaut réussi. Plus tard, dans le livre *Un président ne devrait*



Illustrations d'après photos DR

pas dire ça, François Hollande confiera: «*Le fait d'être au pouvoir, c'est à un moment décider de la vie des autres, de la mort des autres*».

Toutes proportions gardées et sans confondre terrorisme islamiste et Covid-19, on en est là: sous la V^e République, le président de la République décide. Il prend évidemment des avis, mais doit décider seul. Emmanuel Macron, pourtant, répète que les décisions sont prises après avoir écouté [mais on entend «obéi»] au «Conseil scientifique» qu'il a mis en place à ses côtés. Il nous revient ainsi de l'Élysée, rapporte le quotidien *l'Opinion* le 24 mars, qu'Emmanuel Macron était «*intimement persuadé*» qu'il fallait reporter les élections, mais qu'il s'en est remis au Conseil scientifique qui lui donnait le feu vert.

De quoi satisfaire, peut-être, les 52% de Français qui, selon le *Baromètre 2020 de la confiance* établi par le Cevipof, souhaitent que le pays soit dirigé par «des experts». Mais les experts se trompent et ne sont pas d'accord entre eux. Surtout, quelle est leur légitimité? On ne va quand même pas mettre au rencart le suffrage universel sous prétexte qu'il y a une pandémie de Covid-19?

UNE STATUE POUR ROSELYNE BACHELOT

Sur ce sujet-là, on ne peut même plus dire qu'il y ait polémique, car tout le monde est d'accord: il n'y a en France ni assez de tests, ni surtout assez de masques. Pas les masques que les passants portent dans la rue pour se rassurer, plus que pour se protéger ou protéger les autres. Mais des masques pour les soignants [on compte déjà plusieurs morts parmi les médecins], les infirmières, les personnels des maisons de retraite, les pharmaciens, les aides médicales à domicile, les caissières des grands magasins, les policiers qui contrôlent les attestations de sortie.

Mais pourquoi n'y en avait-il pas assez en début d'épidémie? Parce que le stock de près d'un milliard de masques qui existait à la fin des années 2000 n'a pas été renouvelé en 2011 ou 2013, sur le conseil... des experts. Exhumée par un internaute, une vidéo rend justice à Roselyne Bachelot, ministre de la Santé injustement moquée pour avoir commandé des dizaines de millions de doses de vaccins lors de la grippe H1N1 en 2009, alors que l'Orga-

nisation mondiale de la Santé prévoyait une catastrophe sanitaire qui, heureusement, n'a pas eu lieu. On voit sur cette vidéo le député socialiste Michel Issindou, lors d'une commission d'enquête en 2010, parler de «*gaspillage de deniers publics*» en assurant qu'«*on ne sait pas quoi faire de ces masques*». Réponse alors de Roselyne Bachelot: «*Les masques sont une précaution en cas de pandémie. Ce n'est pas au moment où la pandémie survient qu'il faudra constituer les stocks.*» Une phrase de simple bon sens, qui convainc tout le monde aujourd'hui. Dans une autre vidéo [internet a de la mémoire], c'est la journaliste Élise Lucet, redresseuse de torts à France Télévisions, qui demande à Roselyne Bachelot si elle ne se demande pas si elle s'est trompée «*quand le matin elle se regarde dans la glace...*», là encore en avançant l'argument du gaspillage de l'argent public.

Du coup, dans l'opinion publique, Roselyne Bachelot était souvent passée pour une mauvaise ministre, incompétente, pour ne pas dire idiote. J'ai le souvenir [je précise que c'est aussi une amie] de l'avoir beaucoup défendue. Elle croule aujourd'hui sous les messages de sympathie et même les excuses. Il faudra un jour ériger en son honneur une statue, au moins virtuelle.

CHLOROQUINE OR NOT CHLOROQUINE?

Voici encore une autre polémique: faut-il généraliser l'usage de la chloroquine pour soigner les malades? Je n'en sais fichtrement rien et n'ai aucun avis sur la question, contrairement à beaucoup d'experts autoproclamés de la chose médicale, les mêmes sans doute qui expliquent en d'autres temps au sélectionneur de l'équipe de France de football quels joueurs il convient de faire jouer. Le professeur Didier Raoult, qui plaide pour ce remède, sera à la fin de l'épidémie étiqueté «charlatan» ou recevra le Prix Nobel de médecine. Pour l'instant, laissons les médecins travailler et les procédures aller à leur terme. En ces temps troublés, on entend des choses étranges, depuis les éditorialistes politiques qui ont un avis sur le remède, jusqu'à un maire affirmant qu'il «autorise» le CHU de sa ville à utiliser la chloroquine. Même l'ex-footballeur Eric Cantona a donné son point de vue: la chloroquine, il est pour. Décidément, tout est sens dessus dessous. ■

MARS : POUR JULIE, ET BIEN TROP D'AUTRES...



Photo [at.] pour Unsplash

Le 3 mars 2019, Julie Douib, 34 ans, récemment séparée de son compagnon, est assassinée par arme à feu à L'Île-Rousse. Le père de ses deux enfants a tiré sur elle à bout portant à deux reprises, avant d'aller dans la foulée se constituer prisonnier à la gendarmerie. Originaire de Seine-et-Marne, Julie était installée en Corse depuis une dizaine d'années. Selon des proches, qui la décrivaient comme «solitaire», «radieuse» son compagnon était «jaloux à l'extrême», «associable», et la rabaisait «constamment», l'empêchant de travailler ou de sortir : «Elle devait lui appartenir», témoignera un membre de son entourage en racontant que la jeune femme vivait dans l'angoisse des crises de son compagnon. Puis, de verbales, les violences étaient devenues physiques. Fin septembre 2018, Julie décidait donc de quitter cette maison où elle a connu l'enfer. Même si cela signifiait de renoncer à la garde de ses enfants de 8 et 10 ans. C'est à cette période que son ex-compagnon serait devenu «incontrôlable» et aurait commencé à la menacer de mort. La jeune femme avait déposé des plaintes et sollicité de l'aide auprès de la première vice-présidente de la communauté des communes Ile-Rousse-Balagne, Antoinette Salducci, qui racontera aux médias : «Elle m'a confié qu'elle ne se sentait pas écoutée par les gendarmes. Elle m'a dit : on me prendra peut-être au sérieux quand je serai morte». Tragique histoire à la fin annoncée, témoignant d'une réalité devenue trop commune. Le calvaire de Julie, c'est en effet celui de bien trop d'autres femmes. En 2019, 149 d'entre elles sont mortes, tuées par leur compagnon ou ex-compagnon. Mais le meurtre de Julie Douib a agi comme un électrochoc. Au-delà d'émouvoir l'opinion publique, il a été aussi le déclencheur d'une mobilisation inédite.

Quelques jours après le drame, l'Assemblée de Corse adoptait ainsi à l'unanimité une motion demandant la création d'un observatoire territorial des violences faites aux femmes dont la mission sera «de renforcer la connaissance et l'expertise sur les violences conjugales dans toute la Corse, d'accompagner et de protéger les femmes par la mise en réseau des acteurs agissant dans ce champ, et de sensibiliser en identifiant les outils existants». En avril, au niveau national, les députés corses évoqueront par ailleurs l'affaire avec Marlène Schiappa, secrétaire d'Etat en charge de l'Egalité entre les femmes et les hommes. La classe politique s'empare dès lors de la problématique des violences faites aux femmes. Le 3 juillet, Marlène Schiappa reçoit des associations et proches de victimes,

et il est alors décidé d'organiser un «Grenelle contre les violences conjugales». Lancé le 3 septembre en présence de Lucien Douib, le père de Julie, celui-ci s'est conclu le 25 novembre dernier avec l'adoption d'un nouveau Plan de lutte contre les violences conjugales qui, pour les associations, n'est «pas à la hauteur de l'électrochoc annoncé». Trente mesures seront tout de même annoncées. Parmi elles, on retiendra notamment la mise en place de 1000 nouvelles places d'hébergement et de logement d'urgence pour les femmes victimes de danger qui devraient voir le jour début 2020, plus d'intervenants sociaux dans les commissariats ou encore une réflexion lancée sur la possibilité pour les médecins de déroger au secret médical lorsque cela peut sauver des vies. ■ **MP**

*En ce mois de mars 2020, tous les yeux sont braqués sur le décompte quotidien des victimes du Covid-19. Pourtant, la crise sanitaire que connaît le monde et les mesures de confinement prises dans de nombreux pays dont la France risquent fort de générer une hausse des violences au conjoint. Et une mortalité risque fort d'en dissimuler une autre. Les associations qui viennent en aide aux victimes de violences conjugales, les mouvements féministes, les centres d'hébergement ainsi que le secrétariat d'Etat chargé de l'Egalité ont alerté sur ce danger supplémentaire. Selon la Garde des Sceaux, Nicole Belloubet, comparutions immédiates et mesures d'éloignement des conjoints violents restent des priorités et font partie des mesures d'urgence maintenues. Reste que pour les victimes, la promesse renforcée qu'implique le confinement sanitaire ne peut que rendre plus difficile encore toute démarche, ne serait qu'un « simple » appel aux numéros d'urgence. ■ **EM***

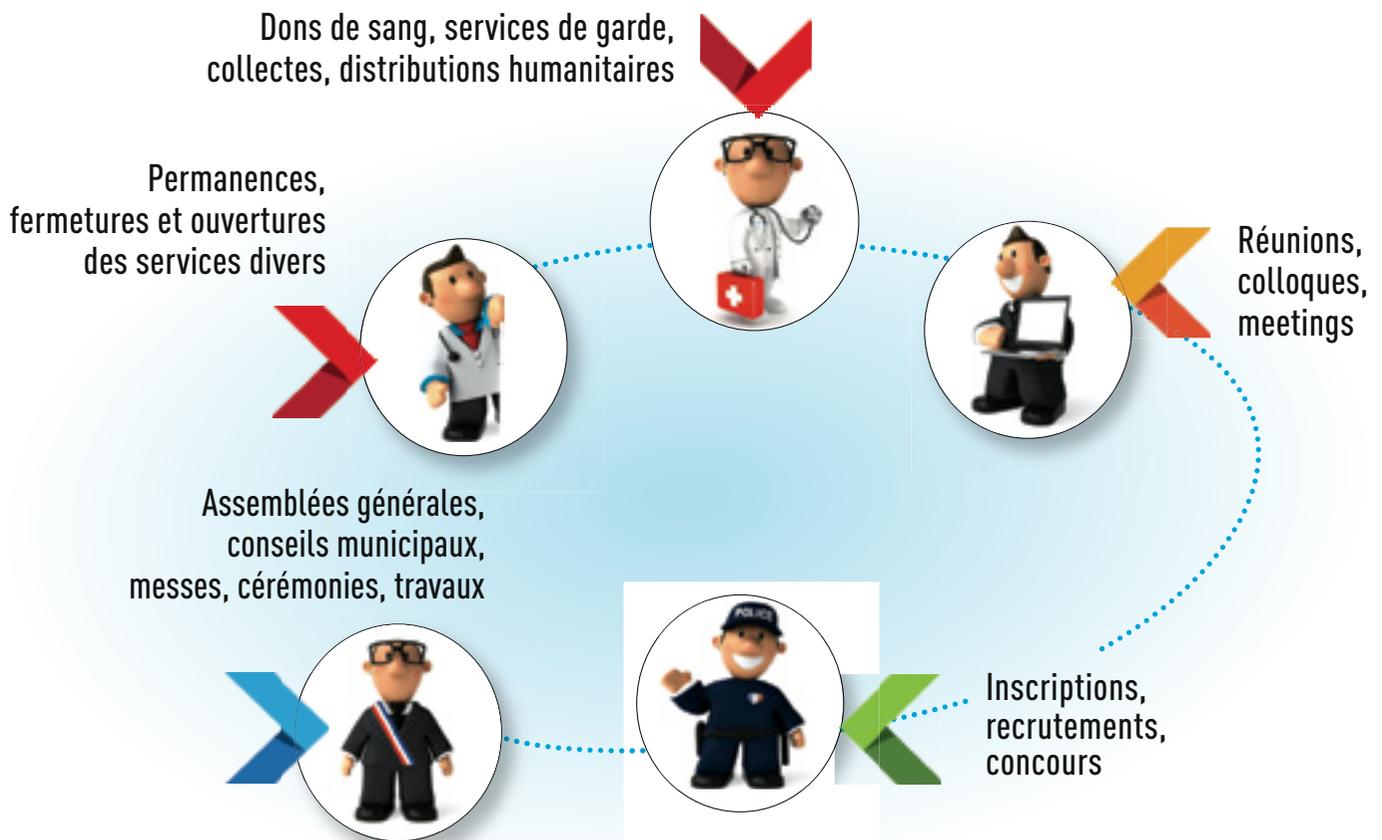
POUR ANNONCER GRATUITEMENT
LES **RENDEZ-VOUS**
DE VOS ASSOCIATIONS
ET COMMUNES



**SERVICE
GRATUIT**

www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



**POUR COMMUNIQUER
DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE**

JE ME RENDS SUR

www.icn.corsica/publier-une-info

